

Université Cheick Anta Diop de Dakar

DEA Sociologie

**Regroupement et différenciation : sens et enjeux de la création
d'un espace villageois par l'Etat. Exemple de Ouénou dans le Nord-
Bénin.**

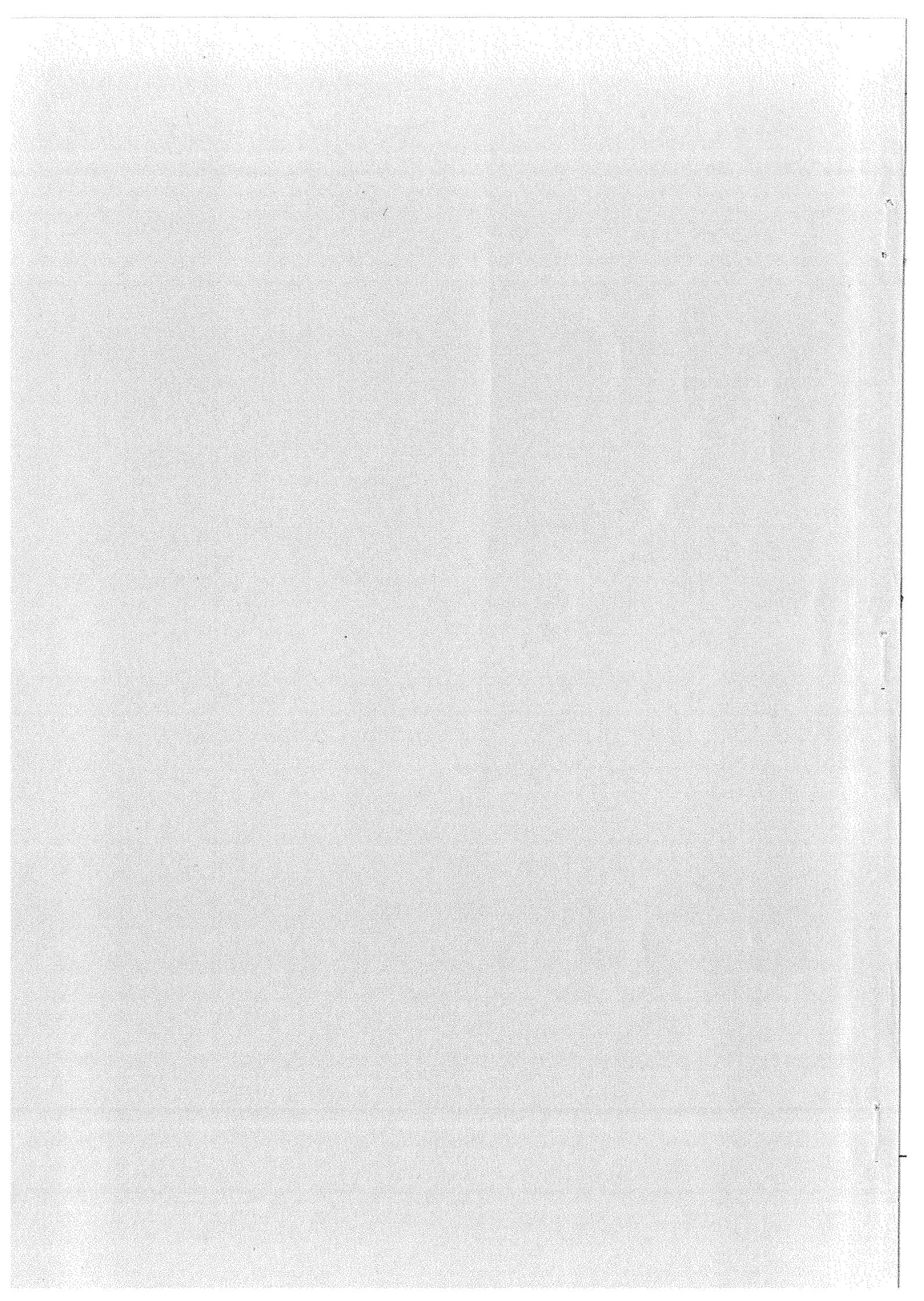
Présenté par :

Clarisse Bignon. T. TAMA PLACIDE

Sous la direction de :

Prof. Boubakar LY

Novembre 04



DEDICACES

- **A mon feu père, TAMA Orou Placide qui n'a pas pu voir le fruit de ce qu'il a semé !**
- **A ma brave mère, veuve TAMA Baké Delphine, qui a toujours été à mes côtés !**
- **A ma fille Nazîha et à son père Abou-Bakari, ceci est le fruit des nombreux sacrifices que vous avez accepté de consentir !**

REMERCIEMENTS

- Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de mon maître de mémoire, le Professeur Boubakar LY, dont les apports scientifiques, le soutien, et la disponibilité permanente m'ont été d'une grande utilité.
- Je remercie le Conseil pour le Développement de la recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) et le Programme des Petites Subventions pour les Mémoires et Thèses de m'avoir octroyé une subvention qui m'a permis de mener mes recherches sur le terrain et de mener à bien ce travail.
- Je remercie le Dr Bako – Arifari Nassirou pour ses divers conseils.
- Je remercie les responsables du bureau de la coopération suisse de Cotonou, à savoir, la directrice résidente Mme Ursula Funk, et ses adjoints Messieurs Achaire Deoulengar et HansPeter Wyss qui m'ont offert le cadre dans lequel ce travail a pris corps.
- Je remercie le coordonnateur du PAPP, Mr Adam Yallou, de même que tous mes collègues aussi bien du PAPP que du bureau de la coopération suisse à Parakou.
- Je remercie particulièrement mon beau frère Kora Chabi Séké pour tout ce qu'il a fait afin de me permettre de réaliser ce travail.
- Mes remerciements vont à l'endroit de Mr Aboubakar Souleymane et de son épouse Aïcha, pour la promptitude avec laquelle ils m'ont apporté leur soutien durant mon séjour à Dakar.
- Je remercie mes frères et sœurs : Marie-Joséphine, Viviane, Jean, Elise, Abraham, Ibrahim, Léa et leurs époux et épouses pour le soutien qu'ils m'ont apporté, chacun à sa manière.
- Je remercie aussi tous mes neveux pour leur soutien.
- Je n'oublie par mon aîné Servais Alix Afouda pour ses conseils.
- Je remercie mes amis Hindatou et Henk Nugteren, pour leur soutien.
- Je n'oublie pas mes amis, Laure et Charlemagne Bio, Mariatou Messouna, Chabi Konlo Bio, Soubéra, Mariam et Adamou Mama Sambo, Brigitte Ouin- Ouro, Karine Ayasse, Ramatou et Aboubakar Soulé, Aziz Mossi, Cather Nansounon, Mamoudou Abdoulaye et Juliette Nonvignon.
- Je remercie mon amie Marion Frésia pour ses apports scientifiques et pour sa promptitude à chaque fois que j'ai eu besoin d'elle.

- Je remercie mes compatriotes Housséni Lafia, Houdou Bassè, Karim, Bio Harouna et son épouse, Brice Lafia, Kpérou Gado Byll, Cabiratou et Aboubakar Yaya qui ont facilité mon séjour ici à Dakar.
- Je remercie aussi mes amis et frères, Salifou Soulé et Ibrahim Sissogo, qui n'ont ménagé aucun effort pour m'aider à faire mes déplacements et mes courses allant dans le sens de ce travail.
- Que tous mes interlocuteurs et différents informateurs trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.
- Que tous ceux qui ne retrouvent pas leur nom ici, le considèrent comme un oubli et non comme une ingratitude de ma part.

SOMMAIRE

1 ^{ère} Partie :	7
CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE	7
Chapitre I.....	7
CADRE GENERAL.....	7
I. Introduction générale : contexte de l'étude.....	7
II. Problématique.....	9
III. Objectif.....	11
IV. Hypothèses	12
V. Définition et clarification des concepts	13
1) Le regroupement de villages	13
2) Le déplacement forcé	13
3) L'intégration.....	14
4) La différenciation	15
5) La configuration	16
VI. Revue critique de littérature et état de la question	17
Chapitre II	23
CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
Démarche méthodologique envisagée.....	23
2 ^{ème} Partie :	27
PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE.....	27
Chapitre III	27
CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE.....	27
I. Données historiques	28
II. Données socio économiques et religieuses.....	29
3 ^{ème} Partie :	31
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE.....	31
Chapitre IV	31
REGROUPEMENT ET DEPLACEMENT DES VILLAGES A OUENOU	31
I. Historique du regroupement et du déplacement.....	31
II. A propos de l'installation à Ouénou.....	37
Chapitre V :	42
REGROUPEMENT ET DIFFERENCIATION SOCIALE A OUENOU:	42
I. Du regroupement aux premières crises de différenciation.	42
II. L'étranger : une catégorie au visage flou.	46
III. Les tentatives de conciliation à Ouénou.....	50
Chapitre VI :.....	52
LES ORGANISATIONS LOCALES A OUENOU : DES ESPACES D'EXCLUSION ?	52
I. les instances traditionnelles	52
Le chef traditionnel de Ouénou.....	52
II. les instances modernes ou administratives.....	53
- Le chef de village (le délégué).....	53
- Le chef d'arrondissement	54
III. les instances de décision collectives.....	55
- Le Groupement Villageois (GV).....	55
- Le Groupement Féminin (GF).....	66

CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LA THESE.....	70
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	72
ANNEXES	75
LES INSTRUMENTS DE PRODUCTION DE DONNEES.....	76
TABLE DES MATIERES	79

Liste des abréviations :

ALN: Armée de Libération Nationale

AGROP : Association des Groupements de Producteurs

AVA : Agent de Vulgarisation Agricole

CA/GV: Conseil d'Administration du Groupement Villageois

CARDER: Centre d'Action Régionale du Développement Rural

CLCAM: Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuelle

GF: Groupement Féminin

GV: Groupement Villageois

RDR: Responsable de Développement Rural

RNIE 2 : Route Nationale Inter Etats N° 2

USPP: Union Sous Préfectorale des Producteurs

1^{ère} Partie :

CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE

Chapitre I

CADRE GENERAL

I. Introduction générale : contexte de l'étude

Dans tout groupe social, les relations entre les individus sont mues par divers facteurs allant du statut social au genre, du niveau économique à l'origine socio ethnique notamment. Dans les espaces villageois ou même dans certains espaces urbains au Nord – Bénin, les actions que posent les individus sont interprétées et analysées en fonction de leur origine. Autrement dit, dans des enjeux locaux, les rapports entre l'origine sociale et l'acte posé sont vite rétablis et gouvernent dans nombre de cas les relations entre les différents acteurs. La nature des relations qu'un individu tient avec d'autres dans ces espaces sociaux est déterminée par les intérêts mais en arrière fond il y a une constance qui, dans certains villages, explique les clivages et les divers positionnements dans le jeu politique et même économique : l'autochtonie. L'autochtonie est très mouvante en fonction des acteurs en présence dans une configuration sociale bien précise. Elle est très expressive aussi bien dans le jeu politique local que dans d'autres formes de relations sociales. Le recours à l'autochtonie apparaît comme une stratégie d'exclusion et d'appropriation de privilèges (Imorou, 2001a).

En 1961, le Bénin a procédé au regroupement forcé des villages épars autour de grandes agglomérations se trouvant sur les axes routiers de circulation facile. Au nombre des raisons qui ont sous tendu cette « villagisation » on peut citer le souci de sécuriser les populations (ensemble, on suppose qu'elles seront plus fortes contre l'ennemi en cas d'invasion); d'administrer facilement les agglomérations dont les emplacements ne faciliteraient pas le recouvrement des redevances et autres taxes ; de rapprocher l'Etat des administrés en leur facilitant l'accès aux services publics tels que la santé, l'éducation, les services de vulgarisation, etc. Toutes ces raisons étant sous tendues par des considérations économiques qui étaient déjà apparentes dans la politique française bien avant les indépendances.

Si dans le cas algérien étudié par Bourdieu et Sayad (1964), « les déplacements dus au regroupement ont été liés à l'instauration de « zones interdites » dont l'objectif premier était

de faire le vide en un pays non contrôlé et de soustraire la population à l'influence rebelle, et si le regroupement massif des populations devait permettre à l'armée algérienne d'exercer sur elles un contrôle direct, d'empêcher qu'elles ne renseignent, guident, ravitaillent, hébergent les soldats de l'ALN et devait aussi faciliter la conduite des opérations de répression en autorisant à considérer comme « rebelle » toute personne demeurée dans les zones interdites »¹, il avait été sous tendu dans le cas béninois, par une toute autre raison qui est celle de développement économique et social.

Dans une étude menée sur deux sociétés du Cameroun, Philip Burnham (1975), focalisant cette étude sur les aspects de l'interaction entre l'administration française et deux des populations du département de l'Adamawa et choisissant de considérer plutôt les interactions entre les structures sociales indigènes et les politiques et pratiques coloniales, va tenter d'expliquer la logique française qui a sous tendu le regroupement des hameaux du village de Gbaya en disant :

*"It was hoped that by concentrating the Gbaya in larger villages, the mobility of the Gbaya population would be reduced and economic and social development would be facilitated. The larger villages would have a richer and more stable village life, and institutions such as schools, marketplaces, and clinics could be brought to the people more easily".*²

Les français pensaient donc que, la disposition des hameaux dans les villages épars n'était pas de nature à faciliter le développement économique et social. Ils voyaient donc en ce regroupement de village, un facteur de régression de la mobilité des populations. Donc un facteur de mobilisation de la main d'œuvre pour un développement économique et social dans la mesure où les populations seront regroupées en de gros villages.

Bourdieu et Sayad, quant à eux, verront dans le regroupement le « déclencheur » d'une évolution accélérée et il sera perçu par certains comme un « facteur d'émancipation ». En effet, le regroupement des villages a abouti à l'existence de grosses agglomérations qui sont des espaces sociaux créés par l'Etat. Mon travail prend donc corps dans un de ces espaces où

¹ BOURDIEU, P. SAYAD, A., (1964), *Le Déracinement, la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Paris, Les éditions de Minuit.

² BURNHAM, Ph., (1975) Regroupement and mobile societies : Two Cameroon cases, in *The journal of African History*, vol. 16, No.4, 577-594.

s'offrent à voir des problèmes liés à l'intégration, la différenciation et d'autres situations d'exclusion.

II. Problématique

La terre n'étant pas un bien appropriable et n'étant donc pas individuelle, il revenait à chaque chef de lignage de choisir l'emplacement de sa maison selon son gré, sans perdre de vue les questions de sécurité et de défense. Ces questions, en effet, faisaient que les villages bariba étaient entourés d'une épaisse ceinture d'épines qui les protégeait des incursions des cavaliers ennemis. Les champs étaient obligatoirement éloignés de un à trois kilomètres à l'extérieur des villages.³

L'on procédait pour les mêmes raisons de sécurité au groupement des champs des familles habitant un même quartier, dans un secteur donné. La proximité dans ce contexte est perçue comme devant produire de la solidarité et donc de force de résistance face à un éventuel ennemi. Des exploitations familiales éparses ont donc été regroupées pour des raisons de sécurité et de défense : «ce groupement des champs avait l'avantage de faire donner plus rapidement l'alarme au village en cas d'attaque, une partie des travailleurs ayant toujours la possibilité de s'en fuir ».⁴ Le groupement des exploitations, même s'il était justifié par un souci de sécurisation des populations pouvait aussi avoir un objectif latent qui est économique. Il pouvait en effet permettre aux producteurs d'être numériquement important et de produire en quantité et en qualité aussi bien les cultures vivrières que celles de rentes et d'apporter par là des devises à l'Etat.

Avant le regroupement effectué par le gouvernement de la république du Dahomey en 1961 au lendemain des indépendances, il y avait donc une multitude de hameaux le long des cours d'eau, des savanes arborées et autres forêts, tous lieux difficile d'accès. Il en résultait des villages épars. L'accessibilité de ces emplacements demandait de gros investissements, ce qui paraissait non opportuns et impossible pour le jeune Etat qui avait d'autres priorités. Cette situation explique dans une certaine mesure l'option faite en son temps pour un regroupement des villages autour de quelques uns qui eux, étaient sur des axes routiers praticables. Et ces

³ Archives de la préfecture des départements du Borgou et de l'Alibori

⁴ Idem.

espaces construits par l'Etat pour des besoins de l'exercice de sa souveraineté sont aujourd'hui des lieux de dynamiques sociales particulières qu'il convient de décrypter.

En effet, dans ces espaces, nous sommes donc en présence de deux dynamiques antagonistes. Il y a une première forme dans laquelle les individus ayant été forcés à abandonner leurs anciens lieux de résidence, chercheront non seulement à s'intégrer dans leurs nouvelles localités, mais aussi à acquérir de nouvelles ressources telle que la terre. La seconde forme de dynamique est celle développée par les « autochtones », acteurs anciennement établis qui développeront des stratégies de sauvegarde et de contrôle de ce qui leur appartenait avant le regroupement. Le contrôle du tissu associatif local, la direction des organisations locales, le contrôle et la gestion des différentes formes de ressources et de pouvoirs locaux apparaîtront dans ces espaces comme étant au centre des principaux enjeux.

Norbert Elias (1997), dans son ouvrage Logiques de l'exclusion qui est le fruit d'une monographie menée en 1950 dans une petite communauté de Winston Parva où existaient des tensions dont les plus significatives semblent non pas relever de la lutte des classes, mais concerner deux ensembles au sein des milieux ouvriers, les anciens établis et les nouveaux venus : les « established » et les « outsiders », a mis à nu le racisme sans race et l'exclusion sans fracture économique. Il parle de racisme sans race et d'exclusion sans fracture économique parce que les nouveaux venus victimes de ségrégation et de stigmatisation ne diffèrent des anciens établis ni par la race, ni par la langue ou la culture nationale, ni par la profession. La seule différence n'étant que l'ancienneté de leur domiciliation. Poursuivant son analyse, Norbert Elias tranchera par rapport au débat des sciences sociales sur l'existence de lien entre le racisme et l'existence de traits physiques caractéristiques du groupe racisé, et dira que :

« Le racisme n'a nul besoin d'une différence physique objective, préalable, pour se déployer tout simplement parce qu'il a la possibilité de la créer, de la construire » (Elias, 1997).

A l'instar de Winston Parva, Ouénou mon site de recherche présente un même schéma d'exclusion des nouveaux venus. Il n'y a de différence entre les groupes que par rapport à l'antériorité ou à la postériorité dans le processus d'installation sur le site. L'exclusion s'articule autour de la question de gestion des ressources du village. Le clivage qui donne la

configuration « autochtones – étrangers » n'est pas statique dans ce village. En fonction des enjeux et des acteurs en présence il change de dimension. Et il convient de se poser la question de savoir par quels mécanismes cette réalité se construit et fait sens aux yeux des acteurs. Quels ont donc été les effets de ce regroupement sur les institutions déjà existantes dans le village? Quelles sont les nouvelles institutions qui ont vu le jour après le regroupement et comment les différents acteurs ont-ils pu les intégrer ou négocier leur intégration? Comment le regroupement a-t-il participé à la reconfiguration de l'espace politique villageois et quelles en ont été les influences sur les activités quotidiennes ?

Ce sont là quelques questions qui sous-tendent mes réflexions sur cet objet. Une étude diachronique de la création des nouvelles agglomérations et l'histoire de ces populations regroupées pourraient me permettre de déterminer les caractéristiques structurelles des communautés regroupées afin de comprendre ce qui fait que les unes stigmatisent collectivement les autres.

III. Objectif

Mon objectif à travers ce travail est de partir des logiques qui amènent, dans un contexte de regroupement forcé, les populations hôtes à avoir des inclinations à exclure les nouveaux venus pour tenter d'expliquer certains conflits que traversent des villages ayant connu ce phénomène. Il s'agit donc de chercher à comprendre les relations entre populations autochtones et populations allochtones ; les évolutions de ces relations dans ce contexte de regroupement et les effets que celui-ci pourrait avoir sur les institutions déjà existantes.

Il s'agira donc de partir d'un phénomène spatial pour tenter d'expliquer comment certaines dynamiques induites d'une intervention de l'Etat et les stratégies des acteurs locaux pour la contourner, peuvent conduire à la transformation d'une institution en une convention (Jean Pierre Chauveau, 2002), ou tout simplement montrer comment une dynamique induite par une intervention de l'Etat et les stratégies des acteurs locaux pour se les approprier peut conduire à la production de nouvelles normes ou institutions unanimement consenties par ces acteurs locaux, mais ceci sur un fond d'exclusion au départ. Mais, faut-il mentionner qu'une telle analyse suppose une « double vision de l'intérieur et de l'extérieur et une double analyse des relations internes aux groupes et externes à ceux-ci »⁵. (Bailly, 1997).

⁵ Antoine S. Bailly, « *Terres d'exclusions, terres d'espérances* », Economica, Paris, 1997

Une telle étude suppose aussi qu'il faille éviter de faire une analyse qui fait des acteurs des victimes, des dominés et donc éviter de montrer que les anciens établis ne font que dominer les nouveaux venus. Il serait plutôt intéressant de montrer les stratégies d'action des nouveaux venus pour négocier une marge de manœuvre dans ce nouvel espace "contraignant". Ceci pourrait m'éviter de faire une analyse à connotation axiologique (Elias, 1997).

IV. Hypothèses

Au fondement de ma réflexion se trouvent deux principales hypothèses :

1. Les autochtones de Ouénou ont tenu à distance et ont exclu les nouveaux venus de toutes les positions de pouvoir, réelle ou symbolique dans le tissu associatif local, parce qu'ils veulent éviter non seulement que les « nouveaux venus » contrôlent des natifs du milieu, mais aussi qu'ils contrôlent les ressources d'un village dans lequel ils sont considérés comme des étrangers.

2. L'espace villageois de Ouénou, quoi qu'étant géographiquement homogène, est un espace éclaté où s'observe une dynamique de démultiplication des organisations villageoises qui n'est qu'un des effets du phénomène de « dé-institutionnalisation »⁶ à partir des institutions préexistantes ; et cela peut trouver son explication dans le regroupement forcé de populations.

Après cette définition de mon objet d'étude, il sera question de clarifier les concepts qui découleront de mon étude tels que ceux de regroupement, d'intégration, de différenciation et bien d'autres pouvant permettre de mieux circonscrire mon objet d'étude.

⁶ Jean Pierre Chauveau, 2002, « *L'institution du "tutorat" entre autochtones et migrants et sa dynamique. L'économie morale paysanne, l'Etat, les rapports inter ethniques et la définition des droits fonciers en pays ghan (Côte d'Ivoire)* »

V. Définition et clarification des concepts

1) Le regroupement de villages

Il s'agit d'une politique de l'Etat béninois qui a consisté à déplacer de petites agglomérations ou de petits hameaux, dispersés dans la brousse et difficilement accessibles, vers des villages situés le long des grands axes routiers ou de grandes pistes en vue de faciliter leur administration. Il a donc été question de mettre ensemble des populations qui étaient distantes les unes des autres du fait de leur emplacement, mais qui entretenaient des relations de voisinage ou de dépendance selon le cas. Mais perçu par les populations concernées comme une perte de leur autonomie, le regroupement des villages fut donc pour elles un déplacement forcé, dans la mesure où quiconque refusait subissait des représailles de l'Etat à travers la « la politique de démolition des cases » qu'appliquait par endroit les forces de l'ordre pour contraindre les populations à regagner les nouveaux villages qui leur ont été affectés par l'Etat. Cette tactique consistait à brûler les cases et les biens tels que les greniers des habitants d'agglomérations à démolir.

Des auteurs comme John Briggs (1979), Graham Thiele (1986), Andrew Coulson (1977), et bien d'autres parlent plutôt de « villagisation » pour désigner cette politique de regroupement. Dans ce travail, j'utiliserai donc indifféremment ces deux concepts pour parler de cette politique de regroupement car l'un et l'autre renvoie à la même réalité socio-politique : contrainte faites aux populations pour les amener à s'établir dans d'autres espaces sociaux, politiques et économiques.

2) Le déplacement forcé

Il existe plusieurs types de déplacement forcé. Lorsque des migrants sont déplacés autoritairement vers des camps de travail ou d'extermination, on peut parler de déportation. Certains événements politiques et les guerres sont à l'origine de nombreuses migrations sous contrainte telles que l'exode de populations réfugiées, dont l'accueil peut être assuré par des camps de réfugiés (Brand & Dourousset, 2002).

Certains spécialistes de migration forcée appellent des migrants qui ont été déplacés du fait des politiques de réaménagement du territoire de leurs pays des « déracinés du développement » en ce sens qu'ils les considèrent comme des victimes du développement

voire de la modernité. C'est d'ailleurs dans cette même optique que Bourdieu et Sayad pensent que le regroupement a entraîné des déracinés et « dépayonné » (Bourdieu et Sayad, 1964) des paysans dans la mesure où il a contribué à la perte de leurs terres qui faisaient d'eux de vrais paysans.

On parle ici de déplacement forcé, parce que les populations ont été contraintes à quitter leurs anciennes résidences pour aller dans des sites peu ou pas connus avec ce que cela comporte en terme d'incertitude et qui leur fait peur. Cette peur de l'incertitude qui les attend dans les nouveaux sites les a amenés à opposer de la résistance ou de la « révolte » (Bourdieu & Sayad, 1964) dans certains villages. Mais à Ouénou, aucune révolte ne fut enregistrée dans les villages devant se déplacer, même si au début les populations ont semblé opposer de la résistance.

Ce qui paraît évident c'est la volonté des personnes déplacées de s'intégrer dans leurs nouvelles zones de résidence. Tout se passe comme si le déplacement forcé avait pour fonction de « désintégrer pour intégrer » ou de « déraciner pour contraindre à s'intégrer ».

3) L'intégration

Selon Antoine S. Bailly (1997), l'intégration c'est « le processus par lequel on incorpore un élément à un corps déjà existant ». Il poursuit en disant que lorsqu'on parle d'intégration d'immigrants, cela se traduit par leur participation au système productif, leur apprentissage de la langue et par leur conformité aux lois et aux coutumes du pays d'accueil, chacun conservant son identité contrairement à l'assimilation qui implique une identification complète au corps dominant. (Bailly, 1997). Mais il faut préciser ici que dans le cas de l'intégration des populations déplacées, il ne sera pas question d'apprentissage de la langue du village d'accueil, puisque les premiers parlent la même langue. Mais il s'agit d'une perte d'identité qui ne dit pas son nom, dans la mesure où en leur affectant ces nouvelles zones de résidence, l'Etat les considère désormais comme des natifs de ces nouvelles zones. C'est donc d'une « intégration assimilationniste » qu'il sera question en ce qui concerne les populations concernées par mon étude.

Dans le cas d'espèce, la question qu'il convient de se poser est de savoir par rapport à quoi se fera l'intégration des déplacés ? On pourrait penser comme Bailly que cette intégration se fera à travers une « participation aux réseaux locaux conduisant à un

enracinement minimal ». Dans le cas des déplacés vivants à Ouénou, cette intégration se fera à travers la participation active au tissu associatif local et à travers des relations d'échange (échange de femmes à travers les relations matrimoniales par exemple). Mais dès que l'on parle d'intégration, cela renvoie à une différenciation qui avait prévalu dans les relations entre les membres du village.

4) La différenciation

La différenciation c'est l'action de différencier une chose d'une autre ou une personne d'une autre. C'est aussi l'action qui consiste à considérer l'autre comme étant différent de soi. La différenciation traduit « un processus sociale marquée par l'action de bannir, de renvoyer » (Bailly, op. cit.) et qui pourrait aboutir dans certains cas à une exclusion spatiale, dans la mesure où celle-ci n'est que la résultante de la première. Autrement dit, la différenciation aboutit à la stigmatisation et à l'exclusion. On pourrait donc dire que la différenciation c'est « ce processus de « refus de relation » avec l'autre qu'on considère comme étant différent de soi et qui aboutit à l'exclusion. Et en tant que telle, elle se base sur la comparaison des normes, des valeurs et représentations que les uns ont des autres. Elle renvoie aux thèmes de l'estime de soi, du respect, de la dignité ou de l'amour propre ». (N. Elias, 1997)

La différenciation se base sur les valeurs de celui qui différencie l'autre par rapport à lui et le plus souvent amène ce dernier à épingleur un "badge d'infériorité" ou un "stigmatisme à l'autre soi disant différent". (Elias, op. cit.). Dans le cas de Ouénou, la différenciation qui s'observe se base sur les représentations que les « anciens établis » ont des « déplacés » et sur certaines pratiques traditionnelles, telles que les relations de dépendance qui existaient entre Ouénou et les anciens hameaux à l'époque non déplacés.

A Ouénou, les « anciens établis » se différencient des nouveaux venus c'est à dire des « déplacés » tout simplement parce que les « déplacés » entretenaient des relations de dépendance avec Ouénou. Ils étaient sous l'autorité du chef hégémonique de Ouénou et de ce fait venaient rendre des services à ce chef. Ces services étant perçus comme un droit du chef. Les anciens établis, étant sur le territoire de ce chef hégémonique, se considéraient supérieurs aux autres. Aussi faut-il mentionner que la différenciation peut se construire à partir du cadre ou de l'espace dans lequel l'on vit, elle peut donc se baser sur un critère spatial. Autrement dit, celui qui vit dans un milieu plus ou moins désenclavé serait plus enclin à considérer

l'autre qui vit en milieu enclavé comme étant différent de lui : comme un « villageois », un « arriéré » ou comme un « aveugle, un être de la brousse ou un étranger » pour utiliser les termes des « anciens établis » rapportés par les « déplacés ». C'est cette différenciation dont sont victimes les « déplacés » qui donne l'opposition « autochtones-étrangers » ou « autochtones-gando ».

5) La configuration

J'emprunterai ce thème à Norbert Elias qui définit la configuration comme « une forme spécifique d'interdépendance qui relie les individus entre eux ». Il assimile la configuration à une partie de cartes. Pour N. Elias, quatre hommes assis autour d'une table pour jouer aux cartes forment une configuration dans la mesure où leurs actes sont interdépendants ». (Corcuff, 1995)

C'est donc l'interdépendance qui existe entre les « anciens établis » de Ouénou et les « déplacés », à l'instar des joueurs de la partie de cartes de N. Elias, qui fait qu'ils forment une configuration. Mais il faut reconnaître que l'interdépendance des joueurs, condition nécessaire à l'existence d'une configuration spécifique, est une interdépendance en tant qu'alliés mais aussi en tant qu'adversaires. (Imorou, 2001b)

Des configurations pouvant être de taille variable, ce qui les différencie étant la longueur et la complexité des chaînes de relations réciproques qui associent les individus, (N. Elias, 1997), il convient de notifier comme je l'ai dit plus haut que le clivage qui donne la configuration « autochtones – étrangers » n'est pas statique à Ouénou. En fonction des enjeux et des acteurs en présence il change de dimension. C'est d'ailleurs pour cela que plus haut, l'état de notre question, je me suis posé la question de savoir par quels mécanismes cette réalité se construit et fait sens aux yeux des acteurs. Il s'agit donc pour moi de partir du phénomène de regroupement qui a donné naissance à une configuration « autochtones-étrangers » pour tenter d'expliquer les dynamiques aussi bien internes qu'externes à cette configuration que pourrait engendrer la crise des organisations ou des institutions existantes dans un milieu.

VI. Revue critique de littérature et état de la question

La recherche française en matière de déplacement de populations a été animée par les géographes et les juristes en majorité, les anthropologues étant minoritaires. Comme le souligne Frésia (2001), Lassailly va proposer une classification des migrations, non pas seulement en fonction du degré de libre arbitre, mais aussi des motifs de départ. Pour cet auteur, quatre motifs sont à la base des migrations « la violence, la persécution et la répression qui produisent des réfugiés statutaires, des réfugiés clandestins et des populations déplacées de l'intérieur ; la dégradation ou la destruction de l'environnement qui créent des « populations sinistrées » et des « réfugiés de l'environnement » ; les politiques d'aménagement du territoire qui génèrent des populations « déracinées » ou encore « transférées » ; les interventions d'ordre politiques et stratégiques qui peuvent produire des populations regroupées ou sédentarisées de force, des populations « expulsées », « déportées » ou encore « rapatriées » sous la contrainte.

Quant à Bourdieu et Sayad (1964), ils pensent que le regroupement est un phénomène qui a entraîné la « dépaysannisation » des populations rurales ou encore le « déracinement » des populations dans la mesure où non seulement il contraint les populations à laisser derrière elles leurs terres, leurs ressources sans qu'elles ne puissent jamais revenir, mais aussi parce qu'il leur ôte ce qui leur donne une profession, un statut social, donc leur identité. Pour ces auteurs, le regroupement a accéléré ce que la modernisation aurait entraîné d'une manière ou d'une autre. Ils pensent que « si le regroupement favorise ou mieux, autorise des changements accélérés, c'est avant tout parce qu'il met le groupe en état de moindre défense. En effet, en raison de l'interaction qui unit la structure de l'organisation de l'espace, la structure des groupes sociaux et le type de sociabilité, le bouleversement des bases morphologiques affecte et altère tous les niveaux de la réalité sociale ». Ils soulignent l'intrication des sphères de la vie, entre elles. Ils vont plus loin en disant que la « politique de regroupement unissant le cynisme et l'inconscience, a déterminé la ruine de l'économie rurale et que l'effondrement de la société traditionnelle y trouve son achèvement ».

Quant à la recherche anglo-saxonne, elle est dominée par les anthropologues, les économistes et les juristes et dans une moindre mesure les psychologues. Elle se caractérise par une certaine tendance à s'orienter vers la recherche appliquée et à sombrer dans les pièges

du populisme ou inversement du misérabilisme méthodologique tout au moins dans ses travaux les plus récents. (Frésia, 2001)⁷.

Dès les années 50, les anthropologues anglophones axeront leurs travaux sur les populations que les contraintes liées aux politiques gouvernementales et au développement telles que l'aménagement du territoire (la construction de barrages) ont forcé à se déplacer et qui ne retourneront plus jamais à leurs origines. Ceux-là sont désignés sous le vocable de « déraciné du développement » dans la mesure où ils ne pourront plus retourner à cette origine.

Au nombre des chercheurs anglophones qui ont travaillé sur cette question, on pourrait citer John Briggs (1979), à travers son article intitulé « *Villagisation and the 1974-6 economic crisis in Tanzania* », qui montre d'une part, comment la politique de villagisation a en fait été une mesure provisoire pour regrouper les populations dans des villages en attendant de tenter d'introduire les principes de la production collective, et d'autre part comment elle a eu une conséquence désastreuse sur l'économie de la Tanzanie dans la mesure où elle a entraîné la baisse de la production tant de cultures vivrières que de cultures de rentes. Elle a, selon lui, contraint les paysans à laisser derrière eux leurs terres et à aller vers de nouvelles terres qui nécessitent encore un investissement aussi bien en temps de travail qu'en énergie, toutes choses qui ne sont pas de nature à faciliter la tâche aux paysans, sans oublier le fait qu'ils seront obligés de faire de nouvelles recherches en matière de production en vue d'acquérir de nouveaux savoirs locaux adaptés à leur nouveau site.

Toujours parlant des effets de la villagisation sur les populations, Andrew Coulson (1977), pense que quel que soit l'endroit où elle a eu lieu, il y a eu d'effets défavorables sévères à court terme de réduction des superficies cultivées et de rendements et conclut en disant que la villagisation a un effet dramatique sur la production agricole. Thiele (1986) quant à lui, parlant, dans son article intitulé "*The Tanzanian villagisation programme : its impact on household production in Dodoma*", de l'impact de la villagisation va, à sa manière, faire ressortir l'intrication de la sphère sociale sur la sphère économique et montrer comment le phénomène de villagisation a été guidé en partie par des raisons économiques (la production en coopérative et le contrôle des moyens de production) toutes choses présentes

⁷ FRESIA Marion, 2001. L'expérience d'un déplacement forcé: les modes de re appropriation de la "contrainte" dans le village de réfugiens Mauritaniens de Ndoum au Sénégal. EHESS, Marseille. Mémoire de DEA

dans le plan de développement de la Tanzanie. Le but de l'Etat Tanzanien à cet effet, étant d'exhorter à l'époque les populations à se déplacer volontairement afin de les initier à l'utilisation des techniques agricoles modernes dans les coopératives productives et de rendre possible l'accès à l'eau potable, aux soins de santé et aux autres services publics Thiele, G., (op.cit.) a essayé de montrer dans cet article comment cette politique stratégique va évoluer graduellement pour devenir une politique coercitive avec ce que cela comporte comme conséquences en termes de transformation sur les propriétés foncières, les circuits d'échange détériorant les relations de solidarité à travers la nucléarisation des ménages (dans la mesure où elle a entraîné une redistribution locale des populations). En résumé Graham pense que la villagisation a entraîné une réorganisation du mode de consommation et de production dans les ménages des nouveaux villages créés. Il exprime ces impacts en ces termes:

"The period 1971 – 75 was for many people one of massive upheaval. They had been forcibly moved to a new site and had had to reorganise patterns of consumption and production in the context of the new location (...) Operation Dodoma (as the process of nucleation was known) through the disruption of production and consumption which it gave rise to may have contributed to the breakdown to the circuit of labour exchange within a natural economy (...) The breakdown of the circuit of labour exchange and the predominance of farm family labour was accompanied by the emergency of a new kind of relation of production". (Thiele, op. cit.: 254)

Enfin selon lui, certains prétendent que la villagisation pourrait être un facteur d'équité en ce sens que cela devrait pousser les gouvernements à affecter les mêmes lopins de terre aux ménages. Encore qu'on ne peut pas en être si sûr dans la mesure où les lopins de terre d'une zone à grande disponibilité foncière pourraient varier des lopins de terre d'une zone à faible disponibilité en terme de dimension et que l'on ne tienne pas compte de la taille des ménages pour affecter ces lopins de terres.

Ces questions d'équité pourraient être soulevées par la villagisation non pas par rapport aux ressources naturelles mais par rapport à la gestion des associations locales, donc de l'occupation des positions de pouvoir. Et c'est ce que j'ai aussi voulu mettre en exergue dans mon étude. Le manque d'équité s'exprime ici en terme d'exclusion des nouveaux venus. Mais il faut noter que dans ce cas l'exclusion n'est pas spatiale (en considérant ces associations comme des espaces d'intégration) mais politique parce que touchant les sphères

de décision au sein de ces associations. L'idée de s'associer vise la constitution d'un collectif opératoire autour d'un objectif commun et dans cette idée de l'association s'interpénètrent le but de coopérer volontairement et librement et celui de créer une solution à un problème précis. (Haeringer et al, 1997). En me référant à cette idée, on peut se poser de questions d'une part sur la nature des objectifs, poursuivis à Ouénou, qui font que les uns considèrent les autres comme n'étant pas comptables des actions pouvant conduire à l'atteinte de ces objectifs, et d'autre part sur les représentations que les autochtones ont de ceux-là qui se sont déplacés. De mon point de vue, toute la question liée à l'exclusion des déplacés se situe à ce niveau.

Mais il faut noter que me baser sur les représentations des autochtones pourrait me conduire à ne prendre en compte que des caractéristiques structurelles, qui sont en fait des éléments statiques susceptibles de m'empêcher de rendre compte de la dynamique de cette exclusion. Voilà pourquoi, remonter aux objectifs des associations, à leur fonctionnement (ce qui suppose un bref aperçu historique sur le GV pour ce qui me concerne), à la dynamique liée à leur fonctionnement et aux nouveaux enjeux que cela comporte, pourrait me permettre de comprendre les positionnements des uns et des autres et les logiques d'interprétation de ces positionnements qui se traduisent par les stratégies d'exclusion. C'est dire donc que ce n'est pas, comme ces auteurs, le regroupement qui m'intéresse uniquement, mais aussi les phénomènes liés au regroupement tels que l'exclusion dans le tissu associatif local.

Les déplacés ne sont pas, de mon point de vue, à considérer comme des acteurs passifs d'une situation de brimade et d'exclusion de la part des autochtones. Ils négocient leur intégration et adoptent des stratégies qui font qu'on ne doit pas lire leur dynamique à travers le prisme d'une idéologie misérabiliste comme le font les populistes. La plupart des auteurs ayant réfléchi sur le déplacement forcé de population ont considéré les déplacés comme des victimes sans aucune arme de défense, qui ne peuvent rien entreprendre pour changer leur situation afin d'améliorer leurs conditions de vie, ou de se faire une nouvelle idée de leur situation et de voir comment s'y adapter.

Que ce soit au niveau des chercheurs anglophones comme au niveau des francophones, deux dimensions semblent être occultées : Premièrement, les relations qu'entretiennent les anciens établis avec « les déplacés de force » c'est à dire les nouveaux venus. Mais si cette dimension est occultée par ces auteurs c'est tout simplement parce que le

regroupement dont ils rendent compte sont des politiques de « délocalisation » de populations qui consistent à déplacer tout simplement des populations pour aller les installer dans un endroit aménagé où ils sont appelés à fonder une nouvelle vie. Il arrive que ces « délocalisations » s'achèvent par le retour des populations dans leur milieu d'origine. C'est le cas de populations déplacées lors de mises en œuvre de programmes d'aménagement territorial. Dans ce genre de regroupement, on voit plusieurs groupes sociaux venant de villages différents se regrouper et élire domicile dans un endroit donné où ils sont appelés à entretenir des relations et comme l'a montré Frésia, dans son travail sur les réfugiés de la Mauritanie, à s'approprier la contrainte liée à leur déplacement forcé et donc à chercher à se faire une nouvelle identité.

Les particularités de mon terrain sont relatives à la proximité relative de l'espace abandonné, à l'implantation des populations sur des espaces occupés et à l'implantation définitive et non des camps de transit. C'est donc dans le cas de mon étude, un regroupement doublement contraignant. Il a les empreintes d'un déracinement forcé et d'une intégration indispensable. Les populations déplacées sont contraintes de tout laisser derrière elles et de tout faire pour s'intégrer dans leur nouveau milieu étant donné qu'elles doivent désormais tout partager avec les anciens établis. Cette soudaine cohabitation avec des populations hôtes qui se disent ayant droit et propriétaires des lieux entraîne des conflits, des tensions et de l'exclusion. Elias (1997) montre bien comment dans un premier temps, dans un contexte de cohabitation soudaine, le seul fait de devenir des voisins interdépendants plonge des gens dans une situation d'antagonisme sans qu'ils ne comprennent tout à fait ce qui leur arrive et très certainement sans qu'ils soient le moins du monde en faute. Il montre aussi comment un attachement très poussé des anciens établis à des normes pré établies, l'existence d'une grande cohésion entre eux, le sentiment d'appartenir à un même passé confèrent à ceux – ci un charisme collectif et crée, entre des groupes différents par l'ancienneté de la domiciliation, un différentiel de pouvoir qui leur fait penser qu'ils sont à même de tenir les autres à distance. Dans son milieu d'étude cet auteur montre que c'est tout l'arsenal de la supériorité et du mépris collectifs qui était mobilisé dans les relations entre les groupes qui ne différaient que par l'ancienneté de leur domiciliation dans la cité. (N. Elias, 1997)

Dans mon étude, les populations de Dankourou, Sinrou, Caasérou, Bonérou, Bourandou, Sébè, Téri et Daso ont été déplacées vers Ouénou avec lequel elles entretenaient par le passé des relations de dépendance. Tout ceci ajouté à ce différentiel de pouvoir évoqué

par N. Elias, qui existait déjà entre ces deux populations, nous amène à dire que le regroupement dont il a été question au Dahomey (actuel Bénin), en dépit de ce que cela comporte en terme de conséquences économique et sociale fut un moyen d'exacerber des différences qui existaient déjà entre des populations appelées à cohabiter. La difficulté est évidente dans le processus qui consiste à glaner des populations ça et là pour les installer dans un village déjà existant et vouloir faire de cet ensemble une communauté⁸ ?

C'est cela qui nous amène à la deuxième dimension occultée par ces auteurs, celle de la dynamique institutionnelle se manifestant en termes de construction de nouvelles entités politiques, sociales et économiques. C'est à cet effet que Crozier et Friedberg parlent de « marge de manœuvre » pour montrer comment des gens arrivent à s'approprier une contrainte et à réfléchir pour trouver de terrain d'entente réglementant leur vie future. N. Elias quant à lui parle de « contre – stigmatisation » en ce sens que selon lui, il peut arriver que les nouveaux venus « exclus » ripostent mais que cette riposte n'aura d'effet qu'avec la diminution du différentiel de pouvoir existant entre eux, en faveur des « exclus, des stigmatisés ».

Ma perspective dans cette étude vise à éviter de « victimiser » les « nouveaux venus » ou les « exclus ». Il s'agit plutôt de les considérer comme des acteurs ayant des ressources qui leur sont propres et qui leur permettent non seulement de négocier des marges de manœuvre avec les « anciens établis » et de s'imposer aux « anciens établis », mais aussi de montrer que ni les autochtones, ni les nouveaux venus ne forment un groupe homogène et qu'il existe au sein de ces groupes des clivages dont il s'agira de décrire et d'analyser les mécanismes.

La spécificité de mon étude pourrait permettre de montrer comment les problèmes et les dynamiques liés au regroupement forcé de populations sont encore et plus que jamais d'actualité dans l'Afrique contemporaine dont les pays, les régions et les communes donnent l'image de localités ou de régions fractionnées et où le mythe de « l'autochtonie » devient de plus en plus expressif entraînant l'ostracisme ou l'exclusion ou tout simplement la stigmatisation d'un groupe social donné, devenu étranger du fait de la politique stratégique de son pays.

⁸ Il s'agit de la communauté au sens éliasien du terme : c'est à dire « des organisations de créateurs de foyers, des unités résidentielles : quartiers urbains, villages, hameaux, groupes de maisons ou groupes de tentes dont les habitants sont interdépendants et entretiennent des relations entre eux, et sachant que dans une relation de dépendance, l'échange de ressources n'est pas à sens unique.

Chapitre II

CADRE METHODOLOGIQUE

Démarche méthodologique envisagée

La précision du contexte dans lequel ce thème a été choisi permettrait de comprendre les raisons de choix de la démarche adoptée dans ce travail. En effet, dans le cadre de la réorientation de son intervention, la coopération suisse au Bénin a opté pour la connaissance plus ou moins approfondie du milieu dans lequel elle veut intervenir, pour avoir constaté l'échec de l'appui institutionnel. C'est donc dans cette perspective qu'elle a commandité en 2001 une recherche dans les villages de Tamarou, Sonoumon, Marégourou et en 2003, dans les villages de Ouénou, Bori et les campements peuls de Bori et de Marégourou. Ces études ont été effectuées sous la direction scientifique de M. Bako – Arifari et la démarche Ecris⁹ avait été utilisée pour la production des données. Comme je l'ai dit, nous avons emprunté un canevas de recherche dénommé enquête rapide d'identification de conflits et des groupes stratégiques (ECRIS). C'est un canevas de travail qui repose pour beaucoup sur une phase collective préliminaire et inclut une phase de « terrain » anthropologique classique, laquelle reste indispensable et réclame une investigation individuelle relativement intensive et donc relativement prolongée (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998).

C'est au cours de ces recherches que nous avons identifié à Ouénou des pistes de recherche qui ont suscité en moi des interrogations auxquelles j'ai voulu apporter des éléments de réponses. Au cours de cette recherche, en effet, nous avons constaté une forte tendance à la scissiparité dans les organisations villageoises qu'elles soient féminines ou mixtes, et cette scission se faisait suivant l'appartenance à un groupe de personnes soi disant autochtones ou à un autre groupe soi disant étrangers résidant dans le village. A Tamarou, où se sont déroulées les premières études, la scission avait touché l'orchestre des jeunes du village, qui s'est scindé en deux avec d'un côté les « citadins » et de l'autre les « villageois » ou les « étrangers » selon les termes de nos interlocuteurs à Tamarou. Cette scission menaçait aussi le groupement villageois des producteurs de coton (GV), mais les négociations entre les autorités locales du village et les uns et les autres du village ont permis de calmer les jeunes qui menaçaient de scinder le GV en deux. A Ouénou, cette tendance à la scission touche aussi bien les associations mixte (GV) que féminine (GF) avec d'un côté des producteurs ou des

⁹ Cf. Olivier de Sardan (1995), Bierschenk et Olivier de Sardan (1998).

femmes qui sont considérés comme des autochtones et d'un autre côté des producteurs et des femmes déplacés avec la politique de regroupement des villages de 1961. A Bori aussi, le même phénomène s'observe autour du GV. C'est cette constance dans la tendance à la dissidence, et le profil des acteurs de ce phénomène qui m'ont amenée à l'élaboration d'hypothèses exploratoire mettant en relation le phénomène de regroupement et la démultiplication des associations villageoises.

Nous avons choisi ce canevas dans le cadre de cette étude commanditée par la coopération suisse étant donné qu'on était inscrit dans une perspective comparative (on devait comparer les données recueillies par site pour dégager les spécificités et y baser notre intervention) et dans celle d'une recherche anthropologique classique pouvant permettre une connaissance plus approfondie de ces milieux. Il faut préciser que les recherches sur ce thème ne se sont pas effectuées à partir de ce canevas, mais qu'il a tout simplement permis d'identifier des pistes sur la politique de regroupement, la gestion des ressources naturelles et la démultiplication des associations villageoises lors de la phase collective.

Etant donné que la principale raison qui a poussé dans la plupart des cas à la scission des associations est l'exclusion et que pour comprendre le phénomène de l'exclusion, il faille remonter aux représentations et aux logiques des acteurs, nous avons donc choisi une démarche socio-anthropologique. Elle permet de décrypter les logiques des acteurs, leurs représentations et de comprendre leurs pratiques dans un environnement donné.

La démarche socio-anthropologique est basée sur l'enquête de terrain. Elle se veut au plus près des situations naturelles des sujets enquêtés, et me paraît plus apte pour aborder les questions d'exclusion collective qui sont extrêmement sensibles. Cette démarche est faite d'observation de situations concrètes et de la vie quotidienne des acteurs, de conversation et de toutes formes d'échange dans une situation d'interaction prolongée avec les populations dont je tente de cerner les dynamiques. La proximité avec les enquêtés et la recherche quasi constante de situations réelles me renseigneront certainement mieux que tout autre procédés sur les comportements et perceptions usuelles des acteurs relatifs à mon objet ainsi que sur les significations locales qu'ils donnent à leurs agissements et aux différents rapports qu'ils entretiennent entre eux.

L'enquête socio-anthropologique en tant qu'approche méthodologique combine quatre grandes formes d'instruments de production de données : l'observation participante qui passe par l'insertion prolongée de l'enquêteur dans le milieu de vie des enquêtés, l'entretien où l'enquêteur a la possibilité de susciter des "interactions discursives", les procédés de recension et le recueil de sources écrites¹⁰. Ma démarche sera faite d'un perpétuel aller-retour entre la production des données et mes hypothèses théoriques.

La spécificité de mon approche réside donc dans le fait qu'elle « essaie de combiner le point de vue de l'acteur et l'analyse des contraintes et des ressources collectives et que sa perspective repose sur l'étude empirique multidimensionnelle des groupes sociaux contemporains et de leur interaction, dans une perspective diachronique et combinant l'analyse des pratiques et celle des représentations ». (Olivier de Sardan, 1995).

Mes recherches sur le terrain se sont déroulées en deux phases. Une première phase de tâtonnement où j'étais partie avec des hypothèses toutes faites qu'il s'agissait simplement de vérifier. Elles étaient centrées exclusivement sur l'exclusion. Mais sur le terrain, je me suis rendu compte de l'incapacité de ces hypothèses à m'offrir un champ de recherche ouvert. C'est alors que de peur de laisser de côté des dynamiques plus intéressantes que celle dans laquelle me confinaient mes hypothèses, je les ai abandonnées pour m'inscrire dans la seconde phase de ma recherche. Cette phase qui est véritablement la phase de production de données pertinentes, est basée sur un éternel va et vient entre le terrain et les données théoriques. L'objectif à chaque fois était de recentrer mon travail sur les nouvelles pistes issues des observations et entretiens. Cette perspective basée sur le terrain est connue sous le nom de "grounded theory" ou la théorie du terrain. Cette perspective me semble proche d'un modèle théorique basé sur la notion de "configuration" (Elias, 1997). Elle considère la réalité sociale comme une chaîne d'interdépendances des individus qui font que ces individus forment une configuration. Cette théorie a aussi guidé en grande partie la démarche sur le terrain en ce sens qu'elle m'a amenée à prendre en compte l'interdépendance ou la relation structurelle qui existe entre les données, les interlocuteurs et les objets sur le terrain.

Dans la conduite de mon travail sur le terrain, je me suis entretenu avec des interlocuteurs autochtones, des déplacés, des acteurs de l'administration ayant pris part de

¹⁰ Pour plus d'information sur « l'enquête de terrain » et les grandes formes de production de données en la matière, s'en référer à Olivier de Sardan (1995a, 2003), Bierschenk et Olivier de Sardan (1998).

près ou de loin au regroupement et aussi des gens dont les noms ont été mentionnés lors des entretiens comme des acteurs étant impliqués dans le regroupement ou la crise du groupement villageois (GV). Nous avons fait un va et vient dans notre analyse entre le modèle d'analyse des interdépendances, et l'analyse stratégique.

Comme difficulté ne relevant pas forcément de mon approche méthodologique, il serait important de mentionner que tout au long de ma recherche j'ai éprouvé la peur de raviver ou rallumer les cendres d'une situation conflictuelle que les populations tentent d'oublier même si la situation actuelle qu'elles vivent en est la preuve vivante. A des moments donnés, j'ai écouté certains de mes interlocuteurs se remémorer et en parler comme si le temps n'avait pas eu raison de leurs souvenirs et de leurs sentiments. Comment être à l'aise en faisant parler les gens d'un fait qu'ils essaient de ne pas mentionner dans leurs relations parce que pour eux la cohésion sociale, la paix sociale en dépendent ? Telle fut la situation dans laquelle je me suis trouvée tout au long de cette recherche.

La seconde difficulté est liée au piège du populisme misérabiliste (Frésia, 2001), dans lequel on se trouve en permanence quand on travaille sur des populations déplacées et qu'on les écoute raconter leur histoire. A certains moments, j'ai été tentée d'éprouver de la compassion pour les déplacés. A d'autres moments, j'ai été tentée de chercher des excuses aux autochtones qui disent que les déplacés se sont fait des préjugés et interprètent leurs propos et leurs comportements à partir de ces préjugés. L'obligation d'objectivation que le chercheur se doit de s'imposer n'a pas toujours été aisée à observer sur ce terrain où mes sentiments et mes émotions ont été éprouvés par la charge émotionnelle des récits.

2^{ème} Partie :

PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE

Chapitre III

CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE

Le village de Ouénou est un arrondissement de la commune de N'Dali et est situé sur la route Djougou – Nikki. Il est situé sur un axe routier perpendiculaire à la RNIE 2 orienté vers l'ouest. Il est limité au nord par le village de Tamarou, au sud-ouest par celui de Bounyérou, au nord-est par la commune de N'dali et à l'ouest par la rivière Doon'dou. Ouénou est le chef lieu d'un arrondissement irrigué par sept (7) cours d'eau qui sont :

- Fô sari sur la route de Tamarou avant le premier campement peul ;
- Basi situé sur le même tronçon que Fô sari ;
- Bona Koha sur la route de Bounyérou ;
- Maré Buya
- Kotobi au nord-est non loin du village ;
- Wonka n'darou situé au sud (le plus grand des cours d'eau qui irriguent le village) ;
- Doon'dou

Le sol de Ouénou est sablonneux (appelé *poupourarou*) par endroit, caillouteux (*sôsôrou*) à d'autres endroits, et enfin latéritique (*danka*) à d'autres endroits encore. On note une disponibilité en terre et une impossibilité de marchandisation de cette terre. Mais ce principe de non - marchandisation s'estompe avec le foncier bâti où la toiture en tôle constitue un élément « négociateur » de ce principe. En effet, un migrant qui a coiffé sa maison de tôle et non de paille peut se voir autorisé de la vendre dès qu'il voudra quitter le village afin de récupérer ses sous. Et par là, il vend la terre sur laquelle la maison est bâtie.

Parlant des exploitations agricoles à Ouénou, il faut noter qu'il existe deux grandes zones de culture dues au fait que les « déplacés » ont gardé leurs anciens champs et continuent d'y travailler, et que les autochtones (non déplacés) sont aussi restés avec leurs anciennes exploitations.

On est donc en présence de deux tableaux : un premier tableau dans lequel des producteurs ont été déplacés et de ce fait éloignés de leurs exploitations, et qui se trouvent

quelque peu contraints de parcourir de grandes distances avant d'arriver dans leurs exploitations (puisque ces exploitations se situaient à deux ou trois kilomètres de leurs anciens villages eux-mêmes situés à deux ou cinq kilomètres de leur nouveau village) ; et un deuxième tableau dans lequel des gens restés sur place essayeront d'implanter des marchés de coton¹¹ non loin de leurs exploitations, donc loin de celles des déplacés et exiger que ces derniers y vendent leur coton au même titre qu'eux. On verra plus loin comment la distance qui sépare les exploitations des déplacés de ces marchés a constitué un facteur de démultiplication des marchés avec tout ce que cela comporte en termes de développement de stratégies et d'émiettement de l'organisation des producteurs de coton.

I. Données historiques

Une première version sur l'histoire de la création de Ouénou d'avant le regroupement nous a été donnée par un forgeron, octogénaire, du nom de Orou Goura Kossou. Selon lui, un petit groupe de chasseurs serait parti d'un village de Nikki appelé Ouénou, à la recherche de zones giboyeuses. Dans leurs investigations, ils s'établirent à Ouénou (actuel arrondissement de N'dali). Au cours de leur chasse, ils identifièrent une forêt appelée « *Sinisson* » située sur la RNIE2 juste après Tamarou et à 10 Km de N'dali . Ce serait cette forêt qui aurait donné son nom à l'actuel village de Sinisson. Cette forêt doit son nom à une plante appelée « *siinnou* » qui servait à teinter les pagnes traditionnels. Elle devint leur espace de chasse et était très giboyeuse. C'est alors que des princes quittaient Nikki pour venir faire des exactions sur ces chasseurs à leur lieu de résidence en leur arrachant leur butin. Ces derniers n'en pouvant plus décidèrent d'aller se plaindre au roi de Nikki. Mais avant d'y aller, ils décidèrent de faire la chasse afin de donner leur butin au roi. Ce butin était constitué de toutes sortes d'animaux dont le lion qu'ils ont dû griller (*kpakoua*) du fait de ne l'avoir pas pu identifier à l'époque. Au terme de leurs discussions, ils demandèrent au roi de leur permettre de rentrer au village avec l'un de ses fils afin qu'il les protège des exactions des princes dont ils sont victimes. Le roi accepta et leur demanda des précisions par rapport à la situation géographique de leur forêt. Il instruit le prince de s'établir entre cette forêt et la résidence des "envahisseurs". Le roi leur proposa de donner le nom de Ouénou au lieu de résidence de ce prince et celui de *Kpakérou* à la forêt où ils chassent et qui devaient jouir de la protection du prince. Le roi choisit le nom de *Kpakérou* pour le lieu de chasse des chasseurs pour lui avoir donné la

¹¹ Les marchés de coton sont installés dans le village non loin des exploitations des producteurs. Dans le cas de Ouénou, ceux – là qui sont « autochtones » et qui ont donc leurs exploitations à proximité du village n'ont aucun problème pour transporter leur coton jusqu'au lieu de vente.

viande d'un animal qu'ils avaient *kpaké* c'est à dire grillé. Voilà pourquoi, selon Orou Goura l'actuel Ouénou de la mairie de N'dali est souvent appelé soit Ouénou soit Ouénou *Kpakérou*.

Une seconde version nous a été donnée par Doko Bah Agba Gounou, commissaire au compte de l'école groupe A et secrétaire du chef traditionnel Kora Saka Mako. Il est réputé dans le village pour sa mémoire "infaillible" et pour ses connaissances par rapport à l'histoire du village. Selon lui, le fondateur de Ouénou serait un chasseur du nom de Bantiagui qui aurait quitté Ouénou, un village de Nikki, pour aller à la recherche de zones giboyeuses. Au cours de ses investigations, il aurait trouvé sur son chemin une espèce de plante du nom de « ouéni » qui se trouverait aussi dans son village d'origine : Ouénou de Nikki. Surpris de cette trouvaille, il aurait décidé que cette plante fasse partie des aliments prohibés de sa caste. A l'arrivée des colons qui voulaient savoir le nom de ce village, Bantiagui décida de l'appeler « Ouénou » du fait de l'existence de cette même plante « ouéni » dans un village de Nikki appelé Ouénou et qui serait son village d'origine.

Les propos qui semblent se recouper à partir de ces deux versions sont que le ou les premier fondateur de Ouénou est chasseur (comme toujours s'agissant de l'origine des villages bariba) et serait venu du village Ouénou de Nikki et que Ouénou, mon site de recherche tiendrait son nom de celui du village d'origine de son créateur.

Aussi faut-il mentionner que le village de Ouénou est le résultat du regroupement des villages de 1961 et compte actuellement les quartiers de Dankourou, Daso, Caasérou, Sinrou, Sêbê, Babi, Bourannou, Bonérou, Dori , Téri, (tous des villages déplacés) et Ouénou y compris.

II. Données socio économiques et religieuses

Le tissu économique local est basé sur les produits agricoles. Par ordre d'importance, le tissu agraire est basé sur les produits tels que l'igname, le maïs, le sorgho, le coton, le manioc, l'arachide et le soja.

L'entreprenariat n'y est pas très développé.

En terme d'infrastructures, on note à Ouénou

- Huit (8) pompes dont trois à pédales
- Quatre (4) puits dont trois sont fonctionnels

- Un puits à la mission catholique
- Douze (12) forges
- Un centre de santé
- Une plaque solaire
- Un château
- Deux (2) écoles de base
- Un (1) collège
- Deux (2) mosquées
- Une (1) église
- Trois (3) magasins dont deux sont construits par les deux Groupements Villageois de Ouénou et de Dankourou et un par l'USPP
- Un (1) marché hebdomadaire qui s'anime tous les dimanches.
- Une (1) boutique combinée à une buvette tenue par un migrant
- Une (1) école catholique privée
- Une (1) école maternelle.

Ce listing plus ou moins exhaustif des infrastructures de ce milieu est indispensable pour certaines analyses que j'effectuerai dans la suite du travail. Mais il faut retenir déjà que la plupart de ces infrastructures sont réalisées par le groupement des producteurs de coton du village, à partir des ristournes obtenues après vente. Cette gestion des ristournes montre pourquoi ce groupement qui sera le lieu de clivage et de jeux stratégiques entre différentes configurations, est un espace convoité par différents acteurs sociaux.

Par rapport aux données religieuses, on peut citer trois (3) grandes religions qui sont le catholicisme, l'islam et l'animisme. Il faut noter que certains acteurs sociaux adorent le "*wourou*" c'est à dire le dieu du fer auquel ils rapportent toutes leurs croyances. Chaque village déplacé ou non adorait un élément de la nature qui pouvait être soit une rivière, soit un espace (exemple du champ de Dori), même si ces éléments d'adoration ont disparu avec le temps pour avoir été abandonné par ceux qui les adoraient et qui ont été déplacés, ou pour avoir disparu du fait de certaines contingences naturelles ou climatiques (exemple des rivières dont l'eau a tari ou qui se sont bouchés avec le temps.

3^{ème} Partie :

PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Chapitre IV

REGROUPEMENT ET DEPLACEMENT DES VILLAGES A OUÉNOU

Dans ce chapitre, je présenterai dans un premier temps un bref historique sur le regroupement et l'installation des déplacés. Cet aperçu historique a été constitué à partir des récits de mes interlocuteurs jeunes ou adultes à l'époque des faits. Je présenterai dans un second temps, l'organisation socio-politique de Ouénou avant et après le regroupement afin de voir la dynamique qu'il y a eu avec le regroupement. Enfin, je décrirai la disposition spatiale des habitats dans le village et essayerai par là d'expliquer ce qui fonde les diverses alliances que l'on rencontre de nos jours dans le jeu politique. Dans le souci de protection de mes interlocuteurs, j'estime nécessaire, pour certains extraits, de ne pas mentionner leurs noms.

I. Historique du regroupement et du déplacement

La politique de regroupement n'a pas été appliquée dans tous les villages à la même période et de la même façon. Elle a été promulguée en 1961, plus précisément le 08 juin 1961 par l'arrêté N° 326/Bis/MI-CT de la même date. Mais a été mise en œuvre dans certaines localités en 1962 et dans d'autres, comme à Ouénou, en 1963.

Lorsque les populations ont été informées de l'intention de l'Etat dahoméen de les regrouper, les justifications qui leur ont été données portaient sur quelques raisons relatives entre autre à :

- l'accessibilité à l'eau potable
- l'accessibilité aux services publics (santé, la vulgarisation agricole, l'éducation...)

On pouvait aussi citer au nombre de ces raisons le fait que l'Etat avait souhaité ce regroupement dans une perspective de production collective pouvant permettre la production en quantité et en qualité (du fait de l'introduction des méthode modernes de production). A ce propos un de mes interlocuteurs mentionne :

«L'objectif des champs collectifs c'est créer des champs qui appartiennent à tout le village. Tout le village se regroupe pour faire un champ destiné à la production des cultures de rente afin que cela rapporte des devises à l'Etat. A l'époque, l'anacarde et le coton furent introduits par l'Etat. Le regroupement des villages a permis la constitution de grands villages et pour ce faire on a dû ramener les villages éloignés autour des grands axes routiers. Ainsi, les paysans auront un effectif important pour produire en quantité. Sur le plan économique l'écoulement de leurs produits sera facile, ce qui n'aurait pas été le cas s'ils étaient dans un endroit enclavé, s'ils étaient dispersés. Sur le plan fiscal, au lieu que les percepteurs passent de hameau en hameau, s'ils sont regroupés, cela faciliterait le recouvrement ». (un ancien administrateur public)

Les conditions pour qu'un village soit déplacé étaient : l'enclavement, la dispersion des habitations. L'effectif des habitants des hameaux à déplacer serait aussi un critère dans la mesure où après la promulgation de cette politique, il a été demandé aux conseillers de faire un recensement des populations de ces hameaux dispersés. C'est ainsi qu'en 1961, Babi comptait 187 habitants ; Dasso 49 ; Dankourou 117 ; Ouénou 1381 ; Bonérou 21 ; Bourandou 108 ; Caassérou 65 ; Dori 74 et Sinrou 68¹². Ce sont les grosses agglomérations situées au bord des grands axes qui accueilleraient les petites.

De façon pratique il était prévu, pour faciliter les opérations de transfert vers les centres de regroupement, que cela se fasse en quatre phases. Voici un extrait d'une lettre¹³ signée par un administrateur du nom de Hounnon, chargé de diriger les opérations de regroupement :

« 1^{ère} phase : les nouveaux champs d'ignames seront choisis à proximité du centre de regroupement.

2^{ème} phase : étant donné que le maïs semé sur défriche ne donne pas un bon rendement dans la circonscription, les semences de cette graminée ainsi que celles du mil seront effectuées dans les anciens champs où les ignames ont été récoltées cette année. Toutefois en prévision de la moisson, les greniers seront construits non loin du chef lieu de regroupement.

3^{ème} phase : au début de la saison sèche, les matériaux de construction (paille et perches) seront déposés au nouveau village où les cases doivent être construites dès la fin des travaux champêtres.

4^{ème} phase : transfert définitif.

Pour éviter que les cases soient construites pèle – mêle, le sous préfet indiquera lui-même l'alignement convenable dès que les villageois auront choisi l'emplacement convenable »

¹² Archives de la préfecture de Parakou

¹³ Idem

C'est dire donc que le regroupement était supposé être fait en quatre phases. Mais comme les populations y opposaient de la résistance, ces différentes étapes n'ont pas toujours été respectées. En effet dans certains cas, l'Etat central a donné l'ordre d'opérer des déguerpissements de force. Cela s'est traduit par des opérations d'incendie et de démolition de villages résistant à la décision. Le schéma initial qui devrait consister à un déplacement progressif, en vue de permettre aux populations de moins sentir les conséquences de ce regroupement sur leurs activités et sur les rendements de leurs champs n'a donc plus été observé. Non seulement les populations ont été forcées d'abandonner leurs ressources et leurs anciennes résidences, mais encore certaines l'ont fait de façon précipitée avec une phase où elles ont dû vivre comme des sinistrés, sans abris. Elles devaient donc tout mettre en œuvre pour construire leurs nouvelles habitations dans de brefs délais.

De même, le choix des emplacements qui fut programmé à l'époque n'eut pas lieu dans la mesure où cela engendrerait de nouveaux investissements aussi bien physiques que matériels pour des gens qui avaient presque tout perdu (dans les cas où les habitations ont été brûlées). On dicta donc aux villages leurs nouveaux emplacements contrairement à ce qui était prévu.

« (...) les regroupements de villages dans la sous préfecture de Parakou doivent s'effectuer suivant le tableau ci joint. Ceux des villages qui n'ont pas rejoint leur centre de regroupement doivent se conformer dans les plus brefs délais, en tout cas après la saison des pluies, aux prescriptions de l'arrêté susvisé »¹⁴.

En définitive aucune consigne n'a été suivie, et tout fut organisé de sorte que les contraintes furent lourdement ressenties par les populations surtout dans les premiers moments du processus. Certains villages comme Gori Bounyérou et Wèrèkè devaient s'adjoindre à Ouénou au même titre que Babi, Dasso, Dankourou, Bourandou, Bonérou, Dori, Sinrou, Caasérou et Téré. Mais ils ne l'ont pas fait pour des raisons liées aux questions de suprématie des chefs de villages. Deux chefs hégémoniques ne pouvaient être mis ensemble. Certains ont trouvé que c'est humiliant d'aller s'adjoindre à d'autres et perdre leur autonomie. Ainsi, Wèrèkè et Gori Bounyérou avaient refusé le regroupement, et ont choisi leur emplacement, pour ce qui est de Ouénou. Il y a dans cette logique, bien d'autres cas de villages

¹⁴ Extrait d'une lettre – circulaire adressée aux conseillers généraux et aux présidents des conseils de villages par l'administrateur Hounnon.

qui ont choisit un autre site que celui qui leur fut initialement recommandé (Gbégourou par exemple refusa de se joindre à Alafiarou et choisit l'emplacement qui lui convenait).

Chaque village développa à l'époque, la stratégie qui lui a semblé bonne. Certains acceptèrent de se déplacer, d'autres refusèrent, mais de manière déguisée c'est à dire qu'ils acceptaient de se déplacer et une fois que les autorités avaient semblé relâché la contrainte, ils sont retournés vivre sur les anciens sites, qui sont de nos jours des villages administrativement reconnus. C'est le cas de Monnon qui était censé s'adjoindre à Tourou. Dans certains cas encore, les habitants avaient considéré leurs anciens sites comme leurs fermes pour le transformer progressivement en village. Les stratégies que ces populations adoptaient sont ci-dessous mentionnées par un acteur de l'administration, originaire de Tourou :

« Certains parents ont dit à leurs enfants : voyez vous ? Nous ne pouvons pas aller à l'encontre de ce que veut l'Etat. Pour cela, nous allons regagner nos nouveaux sites, mais vous, vous reviendrez pour vivre ici et ce sera transformé en nos fermes. Mais de nos jours ces fermes sont devenues des villages à part entière reconnus par l'Etat».

Des stratégies de contournement de cette politique ont été adoptées par les populations : certaines la refusant, d'autres l'acceptant mais avec des nuances leur permettant d'en minimiser les contraintes. Pour certains, il n'était même pas question d'enterrer leurs morts dans les nouveaux sites. Ils préféraient repartir dans les anciens sites pour enterrer leurs morts comme le mentionne un interlocuteur :

« Jusqu'à un passé très récent, certains habitants du village de Sontou retournaient dans les anciens sites pour enterrer leurs morts ».

Dans tous les cas le regroupement fut pour les populations une consternation même si les contraintes varient d'un village à l'autre et même au sein d'un même village, d'une famille à l'autre. Les soucis relatifs à l'abandon de leurs ressources pour des destinations qu'ils ne connaissent pas bien et les incertitudes liées à l'acquisition de nouvelles ressources n'ont pas favorisé l'acceptation, par les populations, de cette contrainte. Ces éléments justifient les résistances observées et qui ont nécessité dans certains cas, de la part de l'Etat, une intervention énergique pour faire respecter les instructions de l'autorité. Voilà ce qu'en dit Koto Gounou Yérima, un déplacé né vers 1907 :

« A l'époque, on nous avait dit que nous étions mal installés, que nos habitations étaient dispersées comme celles des peuls et qu'il fallait qu'on se déplace pour aller à Ouénou. Nous avons dit que ça ne pouvait pas se faire et nous avons demandé ce que nous allons manger une fois arrivés là bas. Ils nous ont répondu que nous ne manquerons pas de nourriture là où nous irons nous installer. L'Etat a ordonné qu'on nous déplace de force. Lorsque nous avons essayé de nous opposer on nous a envoyé les forces de l'ordre qui, soit enlevaient la toiture de nos cases, soit brûlaient les villages pour contraindre les gens à se déplacer. C'est ainsi qu'ils ont forcé les gens à rejoindre leur nouveau site».

Quant à un vieux de Sinrou¹⁵ du nom de Imorou

« Au début on ne voulait pas venir. On nous a contraints à nous déplacer. Ça se comprend personne ne voulait aller dans le village d'autrui. Personne ne peut dire qu'il est venu ici de son propre gré. Ce sont les gendarmes que l'Etat a mis à nos trousses ».

Certains interlocuteurs expliquaient ces résistances par le fait que les populations étaient forcées à abandonner leurs champs et qu'elles étaient anxieuses par rapport à la question d'acquisition de nouvelles terres. Pour Mr Abdou Saïdi, un ancien chef de la circonscription de Parakou et de la sous-préfecture de Kalalé :

« Il y a eu des résistances. Il y a des villages qui ont trouvé humiliant de quitter leurs anciens sites pour rejoindre les autres, mais l'Etat a réussi à les déplacer. Ces résistances peuvent être dues à l'abandon de leurs champs et au souci lié à l'acquisition de nouvelles terres ».

La particularité du regroupement de Ouénou est que l'Etat y a regroupé des villages qui étaient dépendants les uns des autres : les villages déplacés dépendaient du chef de « l'agglomération mère ». Dans certains cas, ce sont des villages considérés comme des « agglomérations mères » qui avaient été déplacés vers des villages qui dépendaient d'eux. C'est le cas de Sakarou qui a été déplacé à Boko¹⁶ et dont le chef était supérieur à celui de Boko.

¹⁵ C'est le nom d'un des villages déplacés à Ouénou

¹⁶ Boko est un autre village, tout comme Ouénou, de la commune de N'dali

Comme je l'ai mentionné au début, les stratégies de mise en œuvre de cette politique de regroupement ont différé en fonction des chefs de subdivision¹⁷. Il y en a qui négociaient avec les populations pour essayer de les convaincre à se déplacer comme ce fut le cas à Ouénou. Ces négociations se faisaient avec les leaders des villages devant être déplacés.

« Les villages déplacés ici à Ouénou étaient des quartiers de Ouénou. Comme ces villages étaient dispersés, on leur a dit de venir ici pour qu'on nous regroupe et ils ont dit que ça ne pouvait pas marcher. A l'époque, on avait une autorité du nom de Saka Blaise qui avait réuni les gens pour leur dire qu'il pense que le regroupement est une bonne idée et que refuser pouvait entraîner de lourdes conséquences. Il est allé trouver ceux de Dankourou (qui était à 5 Km de Ouénou) et plus précisément un forgeron très influent de Dankourou qui était riche, du nom de Makéri pour discuter avec lui et le convaincre de se déplacer parce que Blaise était convaincu que si Makéri est convaincu, il drainera avec lui tout son village. Il avait pu les convaincre, mais après son départ, les populations ont changé de décision. Blaise est encore retourné pour les informer que les gens ont décidé de procéder par la force pour les déplacer et ce sera regrettable qu'ils en arrivent là. De plus s'ils acceptaient de se déplacer, cela allègerait la tâche aux enfants qui quittent ces endroits éloignés pour venir à l'école jusqu'à Ouénou, de plus le regroupement allègerait la tâche aux femmes qui font la corvée d'eau puisque le gouvernement va faire faire des puits à grand diamètre si on acceptait de se regrouper. C'est de cette façon qu'il a pu les convaincre. Comme Makéri était influent, il avait le prestige et était très riche il fallait le convaincre pour qu'il se déplace en premier lieu. Makéri hésitait à se déplacer quand il a appris que les forces de l'ordre avaient commencé par brûler les maisons. C'est alors qu'il a réuni les habitants de Dankourou pour leur dire de se déplacer et pour donner l'exemple il s'est déplacé le premier car il s'est dit que s'il ne se déplaçait pas les autorités diront que c'est lui qui n'a pas voulu obtempérer. Lorsque les sous chefs des autres hameaux dont les habitants devaient aussi se déplacer, ont appris que Makéri s'était déplacé, ils ont décidé de faire comme lui. Sina Dobourégui, le chef culte Sourokou N'Gobi de Sinrou, Sinawonkagui N'Tabé de Caasérou et Sinawassigui de Daso¹⁸ ont aussi dit à leurs populations de rejoindre les autres à Ouénou».

Les chefs de subdivisions sont donc passés par les leaders et les responsables de hameaux afin de les convaincre. Il faut aussi mentionner que dans d'autres villages, ces derniers ont procédé par des moyens de tous genres pour dispenser leurs populations d'un tel déplacement. Au nombre de ces moyens, on peut citer les pratiques de sorcellerie. Dans certains villages, ce fut de simples négociations avec le chef du village qui est censé les

¹⁷ Après la conquête coloniale, le territoire fut divisé en cercle et en subdivisions. Il existait 15 cercles sous lesquels on avait entaillé 14 subdivisions. Les chefs lieux de ces différentes unités administratives équivalaient en gros aux anciennes villes traditionnelles.

¹⁸ Dobouré, Sinrou, Caasérou et Daso sont des hameaux qui ont été déplacés à Ouénou

accueillir. Dans d'autres cas, les chefs de subdivisions imposaient aux villages les emplacements à occuper par les déplacés. Dans d'autres cas les habitants refusaient les instructions des chefs de subdivisions et le choix des emplacements se faisait sur négociation. A ce propos Moussé Alassane, un ancien acteur de l'administration mentionne:

« Il y a des villages qui ont refusé de se déplacer et l'Etat a été impuissant face à ça. Les gens procédaient par des pratiques occultes afin d'empêcher les acteurs du regroupement de parler : les chefs de subdivision ou les forces de l'ordre qui sont censés brûler les habitations. Du point de vue de la tradition il y a des chefs qu'on ne doit pas mettre sur le même territoire. Maréborou devait aller rejoindre Sirarou et les habitants ont refusé. Il y a des villages qui ont négocié avec les chefs des villages dont ils dépendent et qui sont censés les accueillir ».

A partir de ces données, je peux émettre l'hypothèse que l'inexistence de consignes ou de règles de regroupement clairement définies peut expliquer les différentes crises d'intégration qu'il y a eu dans les agglomérations hôtes (dans la mesure où les populations étaient censées se regrouper sans que l'Etat ne prennent en compte certaines considérations apparemment banales mais importantes dans le fond telles que le déplacement d'un village dont le chef est supérieur à celui du village hôte qui est censé les accueillir comme ce fut le cas à Boko et qui a d'ailleurs engendré un conflit de supériorité et de légitimité dans cette localité en 1990), mais les possibilités de négociation de certains critères par les populations elles mêmes explique le fait que dans certaines localités, le regroupement a posé moins ou très peu de problèmes.

II. A propos de l'installation à Ouénou

L'une des questions essentielles dans le processus de déplacement est le choix de l'emplacement une fois les déplacés sur leur site d'accueil. A qui revenait le droit entre populations déplacées et populations hôtes de choisir l'emplacement des nouvelles habitations des « déplacées ». A Ouénou, ce serait les autochtones qui auraient montré aux déplacés l'emplacement de leurs nouvelles habitations qui était du côté ouest du village. D'autres par contre disent que ce sont les déplacés qui ont choisi de s'installer à l'est. Toujours est il que ce choix, qu'il ait été fait par les autochtones ou les déplacés, a posé de problème. Il a en effet été le premier point de divergence des deux groupes. Les déplacés auraient refusé de s'installer à l'ouest parce que ce point cardinal symbolise le coucher du soleil, donc le

malheur, la déchéance dans la symbolique du milieu. Un vieux de Ouénou né en 1920 mentionne:

« Quand ils sont arrivés, on leur a dit de s'installer à l'Ouest et ils ont refusé. Le Bariba n'aime pas ce côté car l'Ouest est synonyme de la fin, du malheur, de la dernière étape ou du dernier rang, tandis que l'Est symbolise le commencement, l'avenir. Quand le soleil se lève, ça tape en première position ceux qui sont à l'Est. Le bonheur arrive par là bas et les touche en premier lieu. Ils veulent rester à l'Est pour nous dépasser ».

Certains déplacés évoquaient, en dehors de cette raison relative à leur représentation de l'ouest, le fait que accepter de s'y installer nécessitait un plus grand investissement de leur part car il s'agit d'une forêt qu'il fallait viabiliser. C'est ce que nous dit le vieux Mora Yérïma de Dori :

« On avait refusé le premier emplacement qu'on nous avait indiqué parce que c'était dans une forêt et si on acceptait on allait souffrir avant de la défricher ».

Certains de mes interlocuteurs estiment que c'est Makéri, le plus riche, influent et prestigieux des déplacés qui serait le premier à installer à l'Est. Son statut aurait contraint les autochtones à se taire. Tous les autres déplacés se seraient installés de ce côté à la suite de cet homme et de façon tacite ce côté fut ainsi attribué aux déplacés à Ouénou. Les huttes furent implantées par les déplacés à l'emplacement choisi. Le village s'était organisé de manière à pouvoir implanter ces huttes dans un bref délai et à pouvoir loger tout le monde. Dans certains villages comme Dankourou, les personnes âgées restaient au village pour garder les biens des familles et les moins âgées, les jeunes et les enfants venaient pour l'implantation des huttes. Mais avant d'en arriver aux huttes, ces personnes venaient chaque matin au lieu de regroupement pour défricher et nettoyer l'emplacement de leurs huttes et retournaient dans leurs villages d'origine tous les soirs. Par rapport à l'organisation du travail pendant cette période, Kora Gounou Yérïma, un vieux déplacé dira :

« C'est nous mêmes qui avons cherché les matériaux de construction (bois, paille). Les jeunes se répartissaient en deux groupes : un groupe constitué de jeunes chargé de couper les perches et un autres constitué de jeunes moins âgés chargé de ramasser les perches pour les acheminer au village de regroupement. Les plus âgées (Vieux, adultes) quant à elles, étaient chargées de creuser les trous pour implanter les perches. Ils se mobilisaient à chaque fois pour finir les huttes devant abriter les membres d'une concession avant d'entamer d'autres. Il ne revenait pas à chaque concession de faire ses huttes. Tous les habitants d'un

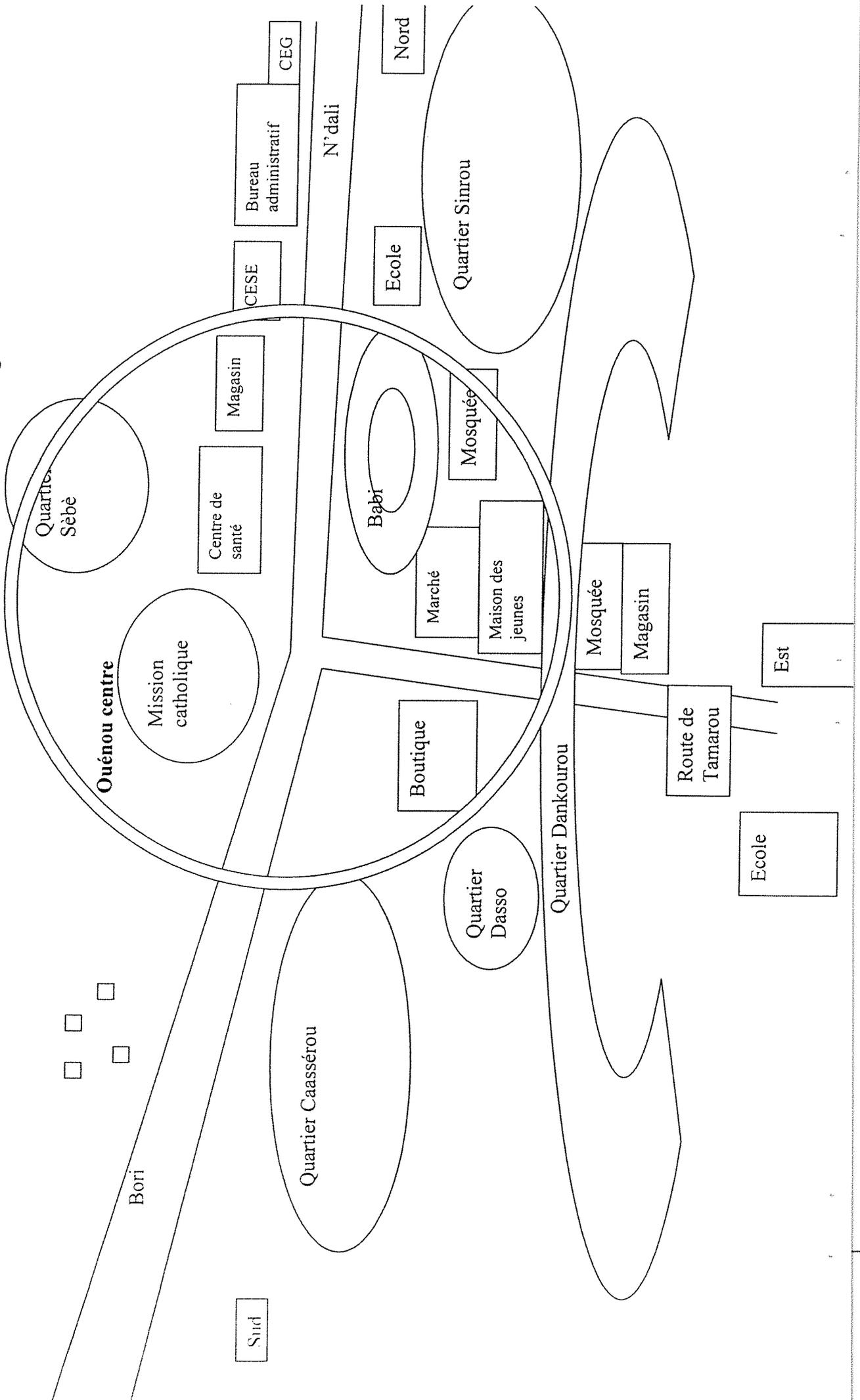
village déplacés se mettaient ensemble pour faire leurs huttes. Les autochtones n'avaient aidé personne. Quand on finissait de faire les huttes d'une concession, on allait dans l'ancien site pour ramener les *bouansou*¹⁹ et les remettre sur nos huttes ».

Ce n'est que par la suite que les déplacés ont construit des cases derrière chaque hutte afin d'élargir leurs concessions. Le fait de construire les cases derrière les huttes participe d'une stratégie d'extension de l'espace domestique. Ce serait le réduire que de construire ces cases devant les huttes. Ces huttes, logement provisoire des déplacés, donnaient l'air d'un campement peul communément appelé « *gah* »²⁰, à l'espace qu'ils occupaient. Et cela, à un moment donné, a permis aux autochtones de sous estimer les déplacés en appelant leur logement *gah*, une façon de les stigmatiser. Et ce fut le point de départ d'une nouvelle forme de divergences entre autochtones et déplacés.

¹⁹ Les nouvelles pailles s'appellent en bariba *wîn*, celles qui sont déjà utilisées s'appellent *bouansou*. Les déplacés allaient donc décoiffer les anciennes cases, lorsque celles – ci n'ont pas été brûlées pour les ramener au nouveau site.

²⁰ Les « *gah* » étaient constitués auparavant de huttes. Les habitants des campements appelés « *gah* » ne se gênaient pas pour construire des cases avec des matériaux définitifs parce qu'ils sont transhumants et sont appelés à changer de lieu de résidence.

1. Présentation de la nouvelle disposition des villages à Ouénou après le regroupement des villages



Je n'ai schématisé ici que les quartiers entiers qui avaient été déplacés à Ouénou avec le regroupement de 1963. Si les quartiers comme *Bourannou*, *Bonérou Dori* ne sont pas figurés pas sur ce schéma, c'est parce qu'ils n'étaient que de simples concessions. *Dankourou* est le plus grand quartier des déplacés, il était aussi le plus grand de tous les villages déplacés. Il s'étend de l'entrée du village (côté est) à la hauteur de la mosquée légèrement avant la maison des jeunes. *Sinrou* quant à lui, a occupé le côté Nord de Ouénou (il fait actuellement corps avec l'école de base groupe A de Ouénou. *Caassérou* est au sud de Ouénou et *Dasso* est presque en dessous de *Caassérou*. *Babi* est demeuré au centre.

2. Comment en est – on arrivé à cette nouvelle disposition?

Les vestiges de la plupart des villages déplacés à Ouénou sont au sud de ce village. Dès leur arrivée dans le village, les populations se sont installées à l'est de Ouénou. Au début, à leur arrivée à Ouénou, les populations de *Dankourou* ont occupé la partie est et s'étend actuellement jusqu'à la partie nord-est. *Dori*, *Bourandou*, *Téri*, *Bonérou* et *Dankourou* étaient les concessions de *Dankourou*. *Kaassérou*, *Sinrou* et ces concessions s'entendaient beaucoup plus avec *Dankourou* et le trio Ouénou, *Sèbè* et *Babi* existait aussi. *Dasso* était tellement proche de Ouénou qu'on le confondait facilement à un quartier de Ouénou. Pour comprendre les coalitions qui se sont faites par la suite, il est important de savoir que *Babi*, *Dasso*, *Dobouré* et Ouénou s'entendaient entre eux bien avant le regroupement. Tandis que *Sinrou*, *Dankourou*, *Caassérou* étaient ensemble. De nos jours, ces alliances commencent pas s'effriter et je montrerai plus loin ce qu'il en est réellement, avec les différentes crises qu'a traversé le village.

Chapitre V :
REGROUPEMENT ET DIFFERENCIATION SOCIALE A OUENOU:

I. Du regroupement aux premières crises de différenciation.

Conformément à la logique des faits, aux contraintes et aux différentes négociations de l'installation des déplacés vont se succéder les contraintes et les difficultés du « vivre ensemble ». Ces dernières seront en rapport avec la soudaineté de cette cohabitation sous contrainte.

Comme je l'ai mentionné plus haut, la première difficulté a fait surface dans le choix de l'emplacement d'installation des déplacés. Au-delà de cette polémique autour de l'emplacement qui s'est terminé en faveur des déplacés, il faut noter aussi que une fois les huttes des déplacés installées les dynamiques de différenciation vont se constater dans les discours des autochtones. Ils passent d'abord par la stigmatisation de l'habitat des déplacés. L'habitat avait été un facteur déterminant dans le type de rapports que les autochtones entretenaient avec eux. Chaque village était supposé garder son nom même une fois déplacé, mais perdait le statut de village pour devenir un quartier de la nouvelle agglomération. Cependant, le quartier des déplacés avait pris un autre nom du fait de l'image à laquelle leur quartier renvoyait.

« Les autochtones nous considéraient comme des étrangers parce qu'on a laissé nos villages et c'est lors des querelles qu'ils nous disent : n'est ce pas que vous êtes des étrangers ? ils trouvent que nous sommes des *gando* parce qu'on a quitté nos villages pour venir habiter chez eux. ».

Certains déplacés pensent que cette nouvelle appellation qu'ils avaient acquise avec leur installation à Ouénou pouvait s'expliquer par le fait que leur quartier ressemblait à un campement de transhumants communément appelé « camp peul » (*maré gah* en langue locale) encore « *gando* ». Cette forme de stigmatisation pouvait trouver son fondement aussi dans les rapports antérieurs de dépendance que j'avais mentionnés plus haut. C'est au nom de ces rapports que les villageois des localités déplacées venaient travailler pour le chef traditionnel de Ouénou. De façon générale les populations d'une localité assujettie par un souverain sont souvent considérées comme de rang inférieur à celles qui habitent la même localité que le souverain. Comme l'explique un interlocuteur :

« Mais comme on venait en majorité de Dankourou, cela a fait qu'on ne nous considère pas ici. Ils nous sous estiment. On nous appelait *gando*. Et ce terme a deux sens : premièrement cela

veut dire gan do c'est à dire que « ailleurs il fait bon vivre » ce qui veut dire que nous avons quitté nos villages et qu'on apprécie leur cadre de vie. Deuxièmement, cela veut dire dan do c'est à dire que « la force est bonne ». Autrement dit, c'est parce qu'ils sont plus forts que nous que nous venons travailler pour leur chef. Comme tout le monde sait que les gando sont de la basse classe, c'est ce qualificatif qu'ils emploient pour nous marginaliser »

La nature des logements semble être dans le présent cas l'élément central de la stigmatisation. Les déplacés s'en défendent en mentionnant le fait que la précarité de leur logement traduit l'incapacité de l'Etat, qui les a déplacés, à assumer ses responsabilités. Pour insister sur leur différence avec les « étrangers » les autochtones qui vont vers eux disent qu'ils vont à gando. Le rapport huttes/gando est fait par les déplacés eux-mêmes. Certains d'entre eux en effet évoquaient le fait qu'ils n'ont pas envie de loger dans ses huttes comme des gando pour justifier leur refus du regroupement. Ils étaient conscients du fait qu'à Ouénou ils ne pouvaient dormir que dans des huttes, du moins pour les premiers instants qu'ils y passeront. Par rapport à cette critique, ils partagent donc les mêmes valeurs de représentation que les autochtones. Mais ne doit pas conduire à dire qu'ils ont « intériorisé le stigmate »²¹, loin s'en faut.

Cet élément de stigmatisation n'est pas sans rapport avec celui qui met l'accent sur l'emplacement. Dans ce cas les habitants d'une localité située sur un axe routier considèrent ceux qui sont enclavés comme inférieurs à eux. La différenciation se fait par rapport à l'importance de l'axe routier. Ainsi ceux qui se trouvent au bord d'une route bitumée s'estiment supérieurs à ceux qui sont sur une piste de desserte rurale. L'accessibilité d'une zone par rapport à une autre sert ici d'indicateur de différenciation aux yeux des habitants. Cet argument est plus ou moins légitimé par l'Etat qui a justifié le regroupement par l'importance de l'accessibilité géographique.

Ces éléments qui donnent l'air de perceptions sur fond de plaisanterie participent d'une réelle « stigmatisation collective »²² dont sont victimes les déplacés. Car dans les faits

²¹ Elias pense que l'exclusion fabrique de l'aliénation, l'intériorisation du stigmate, l'incapacité de réagir aux accusations excessives ou fausses qui généralisent une appréciation négative et humiliante à partir de quelques cas, peut être, parce que la conscience des victimes est du côté de leurs détracteurs.

²² Elias parle de stigmatisation collective lorsqu'un groupe exclut un autre en le dénigrant à cause de son appartenance à un groupe que les membres du premier groupe jugeaient collectivement différent du leur, inférieur du leur.

cela parvient à énerver les déplacés et ils le présentent comme un problème. Comme le dit Elias :

« Lorsque les sujets et les objets du commérage appartiennent à des groupes différents, le cadre de référence n'est pas seulement le groupe des cancaniers, mais aussi la situation et la structure des deux groupes et leurs relations l'un avec l'autre. Hors de ce cadre de référence, on ne saurait répondre à la question cruciale : pourquoi, comme dans le cas des potins du village, au sujet des habitants du lotissement, les cancans rapportés par un groupe ont-ils le pouvoir de blesser et d'humilier les membres d'un autre groupe et d'asseoir son ascendant sur eux ? » (Elias, 1997)

On pourrait reprocher aux déplacés d'accorder trop d'importance à ces stigmates et aller même plus loin et leur demander pourquoi ils ne pouvaient pas répliquer. Mais il est évident que la situation des déplacés avec le regroupement, la structure des deux villages (rien qu'à travers l'aspect extérieur) et les relations qu'ils entretenaient entre eux, constituaient déjà un différentiel de pouvoir que les autochtones exploitaient pour que ces stigmates aient d'effet sur les déplacés.

La situation était telle que le conflit né de ses jeux de représentation de soi et de stigmatisation de l'autre ont conduit à des conflits ouverts. Il y a des cas qui ont dégénéré au point d'amener les populations à des bagarres rangées me le fait remarquer un interlocuteur :

« Nous nous étions frappés pendant cinq ans au moins. A partir de 19 heures, personne n'allait vers le marché. Quand tu y vas et qu'on te voit, on te frappait. Le marché constituait la ligne à ne pas franchir qu'on soit déplacé ou autochtone ».

Un autre interlocuteur pense que :

« Ce qu'ils font ne nous plaît pas et ce que nous faisons ne leur plaît pas non plus. Est ce qu'on peut s'entendre dans ces conditions ? les jeunes de Ouénou courtisent les jeunes filles d'ici et lorsque les jeunes de Dankourou courtisent les jeunes filles de Ouénou, les jeunes garçons de là bas disent : c'est encore un gando qui va m'arracher ma copine ou ma fiancée ? Alors on se frappait sérieusement. On ne se saluait pas. Chaque rencontre était l'occasion d'une bastonnade ».

Les autochtones justifient leur comportement par la jalousie. Le plus souvent ces disputes dégénéraient et les rivaux en venaient aux mains et étant donné que chaque quartier avait un club de jeunes garçons, ces clubs viennent en renfort et les disputes s'élargissaient, impliquant parfois tous les jeunes des deux quartiers. Seulement quelques personnes ont évoqué les stigmates tels que « gando » et « broussaillards » qu'ils lançaient aux déplacés. Par contre, d'autres interlocuteurs ont évoqué l'existence de certaines vieilles personnes qui « tiraient les ficelles dans l'ombre » parce que ne voulant pas qu'il y ait d'accalmie pour des raisons qui leur étaient propres. Certains interlocuteurs ont expliqué la baisse des tensions par le décès de certaines personnes qu'on supposait être les « marionnettistes » du conflit entre autochtones et déplacés.

Parfois à la place des stigmates « gando » ou « broussaillard », les autochtones accusaient les déplacés de « sorciers ». Ils arguaient du fait qu'après le regroupement, il y eût une hausse de la mortalité aussi bien juvénile que de vieilles personnes. Certains autochtones ont évoqué cela en termes de conséquences négatives du regroupement, parce qu'ils ne comprenaient pas qu'on les ait regroupés pour des raisons de rapprochement des populations rurales des soins de santé et qu'ils enregistrent encore des décès qu'ils n'expliquaient pas. Certains d'entre eux ont très tôt mis ces constats en rapport avec un certain nombre de faits qui ont eu lieu avec le regroupement.

« Ici, on tuait les sorciers qui sont venus de là bas. Par la suite, les vieux du village ont interdit cela et on les renvoyait du village. Au début du regroupement, ils se sont « envoûtés » entre eux. On les amenait à la cour royale et le roi donnait l'autorisation à la famille de celui qui a été tué de se faire justice. Pour ce faire, ils se tapaient entre eux jusqu'à ôter la vie aux présumés sorciers. Mais à partir d'un certain temps, on leur a dit que ce village a des normes qu'ils doivent respecter. Ici nous ne savons pas faire le mal et si c'est ce qu'ils avaient choisi de faire, ils ne pourraient plus vivre avec nous ».

Les déplacés quant à eux pensent que les autochtones sont très méchants. D'autres évoquant le fait qu'ils ne les avaient pas aidés lors de l'implantation des huttes, et d'autres évoquant le fait que les autochtones ne leur avaient pas donné de vivres (surtout les ignames qu'ils pouvaient manger sur place) lors de l'implantation de leurs huttes.

« Aucun autochtone ne nous a aidé, à l'époque, à planter nos huttes. Ils sont très mauvais. Même lorsqu'ils reviennent du champ et qu'ils nous trouvent en train de travailler, ils ne nous disent pas : prenez ces ignames pour faire cuire. X que vous connaissez ne m'a jamais tendu

un tubercule d'igname pourtant c'est par ici qu'il rentre du champ tous les soirs. Certains d'entre eux préféraient même vider l'eau de leur jarre afin qu'on en boive pas ». Ainsi s'exprimait un déplacé avec « colère ».

Il est évident que ces accusations relatives à la sorcellerie des déplacés et à la méchanceté des autochtones n'étaient pas partagées de tous. Cela apparaissait comme des « préjugés individuels²³ » (Elias, 1997), rarement étendus à l'ensemble des groupes. Et même s'il y a généralisation lors d'une discussion avec l'un ou l'autre des groupes, on constate qu'elle se fait de façon vague et sur des faits anodins. Ce qui paraît général, c'est l'usage des stigmates tels que « gando » et « broussaillards » (qui vient des broussailles).

II. L'étranger : une catégorie au visage flou.

Il ressort de mes entretiens que le concept d'« étranger » renvoie à une différence géographique. Les autochtones ont affirmé au cours de nos entretiens que les déplacés n'étaient pas des étrangers dans la mesure où ils ne sont pas venus de villages extérieurs à Ouénou. D'autres avaient affirmé que la façon dont ils étaient installés avant le regroupement était stratégique dans la mesure où ils y étaient pour protéger le chef traditionnel de Ouénou en cas de guerre. Selon mes interlocuteurs, ils y étaient pour servir de renfort le moment venu. Ainsi, certains affirmaient que si quelqu'un venait de N'dali ou de Bori, celui là sera appelé « étranger » pour deux raisons : le fait qu'il n'est pas originaire de Ouénou et qu'il est venu trouver des gens dans le milieu habituel et le fait que personne ne le connaît.

Il ressort de ces entretiens que lorsqu'on énumère, dans la lignée ascendante d'un individu, les parents de ce dernier, des aïeuls jusqu'à l'individu lui même et qu'on ne constate aucune coupure dans cette lignée ou qu'on arrive à identifier tous les parents, on pourrait affirmer que cet individu est « autochtone ».

« Lorsque le bariba fouille dans ta généalogie et n'arrive pas à savoir qui est ton aïeul ou ton ancêtre, il déduit que tu es un étranger et si tu voulais briguer un trône on ne t'autorise pas à le faire ». (Propos de Tamou Doouré Yarou Affon)

²³ Un préjugé individuel c'est la représentation qu'un individu a d'une autre personne sur la base des qualités individuelles de cette dernière.

Mais il est difficile de définir les facteurs par rapport auxquels les gens sont traités d'autochtone ou d'étranger dans ce village. Le constat est que par rapport à une situation bien précise et en fonction des personnes présentes, un acteur peut être qualifié d'étranger ou non. L'origine géographique n'est plus utilisée comme le principal facteur de définition de l'autochtonie. Les acteurs se réclament tous d'une ascendance qui réside dans la localité depuis plusieurs générations.

« Il arrive qu'on nous traite d'étrangers puisqu'on est venu les trouver ici. Mais lorsque cela arrive, on demande à la personne qui nous a traités ainsi de nous citer nos aïeux ou ancêtres qui sont mort ici. Tel ancêtre est mort ici, telle personne est morte ici. Est ce que en dehors des parents que j'ai dans ce village tu connais des parents que j'aurais en cachette hors de ce village ? Montre les moi si tu en connais. Toi, tu as combien d'ancêtres ici ? Moi je n'ai plus de parents en dehors de ce village. Si j'en avais, tu pouvais dire que je vais quitter un jour et aller les rejoindre. Alors qu'est ce qui te donne le droit de me considérer comme un étranger ? » (Propos d'un déplacé du nom de Koto Gounou Yérïma)

D'autres interlocuteurs autochtones pensent que les déplacés ne pourront plus être considérés comme des étrangers dans la mesure où bien avant le regroupement, il y en a parmi les habitants de Ouénou qui avaient leurs grands parents à Dankourou. L'impression que certains de mes interlocuteurs donnent est que au fil des années un individu peut perdre son statut d'étranger pour devenir autochtone. D'autres pensent tout à fait le contraire. Et font apparaître que la ligne de différenciation entre les déplacés et les anciens établis n'est pas seulement les stigmatisations évoquées plus haut. Comme le mentionne un interlocuteur :

« Chez le bariba, l'étranger demeure étranger quel que soit le nombre d'années qu'il a passé à un endroit donné. Même après 60 ans, l'étranger demeure étranger. La dernière fois, avant que le chef traditionnel ne meure, il a traité un monsieur, dont la mère est de Ouénou, d'étranger. Le monsieur a été très choqué, mais je lui ai dit de ne pas se fâcher car le chef traditionnel lui même est étranger. Le chef traditionnel s'était étonné et m'a regardé et j'ai renchéri en disant qu'il est étranger puisque leur aïeul Zimé Abaro qui fut le roi « Sounon Souourou » ici à Ouénou était venu de Nikki. Le chef n'a plus rien dit (...) nous sommes tous étrangers, mais à des degrés divers ». (Propos de Gounou Agba)

La complexification des rapports autochtones/étrangers a définitivement diminué la virulence des clivages entre ceux qui s'estiment autochtones et stigmatisent les autres en les qualifiant d'étrangers. Cette situation n'est pas moins complexifiée avec les relations matrimoniales qui participent à une sorte d'homogénéisation des statuts. Ces relations apparaissent comme un facteur « négociateur » de la situation d'accalmie apparente que vivent, de nos jours, populations autochtones et populations déplacées à Ouénou, autrefois divisées par des tensions au lendemain du regroupement des villages. En effet, le fait de s'être échangé des femmes, a fait que les autochtones ont cessé de percevoir les déplacés comme des « *gando* » ou comme des « étrangers ». Ces échanges ont donné lieu à des naissances, donc à des filiations qui font qu'il n'est plus aisé de considérer l'autre comme trop différent de soi. Comme le souligne un de mes interlocuteurs :

« Si tu dis que l'autre est *gando* ça te concerne aussi puisque si on fouille bien on s'apercevra de ce que soit ta mère est « déplacée », soit ta grand mère, soit ton épouse ou l'épouse d'un parent à toi le sont. Dans ce cas, c'est comme si tu choisissais de t'insulter toi-même. Nous sommes liés, nous sommes donc les mêmes ». (Propos de Doko Gounou Agba).

Mais cette conception des choses n'est pas partagée de tous. Il y a des déplacés qui ont intériorisé ces qualificatifs. La preuve en est que certains affirment que les autochtones sont plus « civilisés » qu'eux. Ils traduisent cela en termes de « ils ont plus d'yeux que nous » c'est à dire comparent les autochtones à des gens qui ont vu et appris beaucoup de choses dans leur vie, des gens qui connaissent la ville. Il y en a qui justifient le fait que les autochtones se réservent les postes stratégiques dans les associations à cause de leur « obscurantisme à eux ».

« Les autochtones ont plus d'yeux que nous. Est ce que celui qui a plus d'yeux va te permettre de gérer les choses à sa place ? C'est avec le temps que les nôtres ont appris à gérer et ont su ce que c'est que le GV. Et vois-tu depuis qu'ils se sont décidés à apprendre, ils leur ont pris la gestion des choses dans le village ! »

On se trouve donc dans une situation où certains déplacés adoptent des postures légitimant ce que les autochtones pensent d'eux. Il y a comme une intériorisation des identités sociales²⁴ que certains autochtones ont construites pour jeter sur les déplacés un discrédit et les empêcher de croire en leurs propres potentialités. Les identités sociales que

²⁴ Goffman préfère l'expression identité sociale à celui de statut social parce qu'il pense qu'il s'y inclue des attributs personnels tels que l'« honnêteté », tout autant que des attributs structureaux comme la « profession ».

nous forgeons, dès notre première rencontre avec des gens, à partir des attributs et des catégories que nous leur conférons nous amènent à formuler des exigences en puissance²⁵ qui conduisent à des caractérisations en puissance. Ce sont ces caractérisations en puissance qui composent leurs identités sociales virtuelles différentes de leurs identités sociales réelles (Goffman, 1963). Le cas des déplacés de Ouénou montre à quel point l'insistance du groupe qui stigmatise pourrait amener les membres du « groupe stigmatisé » à se convaincre qu'ils portent réellement en eux ce discrédit qu'on jette sur eux et à définir des stratégies d'acceptation ou de contournement de cette situation.

Les stratégies déployées par les déplacés peuvent être regroupées en trois points :

Dans un premier temps, les déplacés ont décidé de changer leurs habitations précaires en de vraies cases bien construites et ont commencé par la même occasion à faire de différence au niveau des cases des deux quartiers.

« Avec le temps, ce camp était devenu plus joli parce que les gens avaient construit de jolies cases au point où les autochtones eux- mêmes avaient commencé par casser leurs cases pour reconstruire d'autres pour avoir constaté que le camp gando se modernisait ». (propos d'un déplacé).

Dans un deuxième temps, les déplacés ont décidé de changer de lieu de résidence. Le plus riche des villages regroupés qui était originaire de Dankourou avait pris la décision de quitter le village avec tous les autres déplacés étant donné que les autochtones ne voulaient pas d'eux dans leur village. A l'époque, ils avaient pris la décision d'aller s'établir avant Tamarou, en allant vers N'dali, c'est à dire à l'actuel emplacement de Baoukpo.

« Vers 1969, il y avait eu une vive tension dans le village due à notre marginalisation. Les gens de Dankourou furent les premiers à acheter de guitare dans leur orchestre. Quand ils chantaient ils formulaient des proverbes à l'endroit des autochtones et il y avait eu une vive tension. Les déplacés voulaient quitter Ouénou. Makéri savait qu'il serait le gros perdant si on quittait parce qu'il avait déjà mis une toiture en tôle, vu qu'il est très riche, mais voulait qu'on quitte malgré cela pour aller rester à l'actuel emplacement de Baoukpo. Même à l'école entre enfants de Ouénou et enfants des villages déplacés, c'était la bagarre. Ce sont les autorités du village et les

²⁵ C'est en puissance, selon Goffman, parce que nous n'avons pas conscience de les avoir formulé, ni conscience de leur nature tant que la satisfaction n'en est pas activement mise en question.

intellectuels d'antan qui n'ont pas voulu. Ils sont allés négocier avec Makéri ». (Propos d'un déplacé)

La troisième stratégie fut de scolariser aussi leurs enfants et d'apprendre à lire en leur langue. De nos jours, certains déplacés s'en vantent en disant : aujourd'hui

« Nous les déplacés, on ne comprenait rien du GV parce que ça ne nous intéressait pas. On préférait nous occuper de notre champ. De nos jours quand les nôtres ont appris et compris, ils leur ont pris les commandes ».

On pourrait avouer que les stratégies adoptées à l'époque par les déplacés n'ont pas été vaines, dans la mesure où elles ont amené les autorités à se préoccuper de la tension qui régnait dans le village et à tenter de calmer les esprits à travers une sorte de conciliation.

III. Les tentatives de conciliation à Ouénou

C'est suite à la décision de Makéri de partir avec tous les déplacés jusqu'au fleuve Finkou que les autorités du village ont convoqué une réunion pour sensibiliser les populations et leur dire qu'il n'existait pas d'étrangers parmi eux. Plusieurs solutions ont été proposées aux populations. Les élèves d'alors ont proposé par exemple aux populations de se constituer en association. Ils ont dit aux populations que l'association du village pourrait aider à faire régner l'entente dans la mesure où grâce à elle, ils auront désormais un cadre de réflexion pour prendre des décisions communes. De même des mesures ont été prises par les autorités du village afin de mettre fin aux tensions dans le village. Au nombre de ces mesures, on peut citer :

1. L'interdiction formelle à tout jeune de quelque quartier que ce soit de porter de coup le premier sur un autre. Le premier qui enfreindrait cette loi serait passible de sanction : la prison.
2. Obligation était faite à toute personne habitant à Ouénou de participer à toute activité allant dans le sens du développement du village.
3. Le paiement des cotisations de l'association du village.

Lorsque des mesures sont ainsi prises, les populations prennent le soin d'envoyer une ampliation aux autorités administratives (à l'époque c'était les CD c'est à dire les Commandants de Districts) à N'dali afin de faire respecter ces normes.

Mais par la suite, le village connaîtra une autre crise qui ne fut pas comme celles des années post regroupement, mais qui sera interprétée par les déplacés comme une survivance des perceptions que les autochtones avaient d'eux bien avant même la création de ces organisations. Cette crise va entraîner la scission des organisations aussi bien mixte que féminine du village.

Chapitre VI :
LES ORGANISATIONS LOCALES A OUENOU : DES ESPACES
D'EXCLUSION ?

A Ouénou, plusieurs types d'instances de décisions cohabitent et s'articulent pour gérer les affaires de l'arrondissement ou du village. Mais l'importance accordée à ces instances est fonction de la taille de ces dernières, à leur nature (traditionnelle ou administrative), à leur domaine de compétence et au charisme de leurs leaders. Qu'on soit en présence de la chefferie, ou de l'administration ou encore des instances collectives, l'enjeu semble être le développement du village, du moins c'est ce que disent les acteurs sociaux, même si l'implication des uns ou des autres n'est pas systématique et fait objet de toute forme de tractation.

Comme instances de pouvoir, nous pouvons citer les chefferies traditionnelles, les instances modernes ou administratives et les instances collectives au nombre desquelles nous pouvons citer le GV, le GF, les groupes organisés...

I. Les instances traditionnelles

Il s'agit ici de la chefferie traditionnelle à savoir le chef traditionnel et ses « ministres » qui sont au nombre de douze (12).

Le chef traditionnel de Ouénou.

A Ouénou, ce sont les « Mako » qui briguent le trône de la chefferie traditionnelle. Ils seraient originaires de Nikki et résident dans ce village depuis plusieurs générations. Le chef traditionnel de Ouénou jouit d'un pouvoir hégémonique sur les villages déplacés à Ouénou. Il est le prêtre et le juge suprême des chefs de Tamarou, de Baoukpo, de Wèrèkè et de Bounyérou (d'autres villages qui ont plus ou moins la même taille que ce dernier et dont certains ont actuellement plus ou moins identiques). Le pouvoir traditionnel est exclusivement réservé au clan des Mako. Les ministres eux sont souvent issus des autres groupes sociaux qui constituent le village. Les ressortissants des villages déplacés peuvent aussi occuper ses fonctions. Ils sont pour la plupart des prêtres d'hôtels sacrificiels. Il semble

aussi qu'ils jouent un rôle dans la médiation entre leur groupe d'origine et la cour royale. Les pratiques d'exclusion ne sont pas visibles dans l'espace traditionnel de pouvoir parce qu'il s'agit d'un pouvoir statutaire et clanique dont d'autres personnes ne peuvent pas se réclamer. Actuellement la chefferie est vacante car l'ancien chef est mort et un nouveau n'a pas encore été choisi. Le village traverse une période d'interrègne caractérisée par des manifestations liées à l'inversion sociale décrite par Balandier (1992) dans Le pouvoir sur scène. Par exemple les ministres de la cour royale, contrairement à leur tradition, sortent sans porter leurs bonnets. Ils estiment qu'ils ne pourront le faire avant le choix et l'intronisation d'un autre chef. De même la place habituelle du marché a été déplacée et ceci jusqu'à l'intronisation d'un nouveau chef.

La cour royale est constituée de douze (12) ministres qui sont :

- *Sina Sèbègui* (c'est le 1^{er} ministre).
- *Sinadorigui* (c'est le chef de chasse du champ appelé *dori*).
- *Séko sounon* (chef des forgerons).
- *Sina Wassigui* (chef de règlement des contentieux).
- *Baaton sounon* (chef des cultivateurs).
- *Sina Doourégui* (chef de *Doouré*).
- *Ba Sinrigui* (c'est le chef culte. C'est lui qui intronise tous les sous chefs de la chefferie de Ouénou. Il est le chef des sous chefs).
- *Arari sounon* (chef boucher).
- *L'imam* (c'est le chef culte des musulmans).
- *La Kouromorosounon* (responsable des femmes mariées. Elle est chargée de réconcilier les partenaires des couples en crise).
- *La Yan Okpé* (responsable des jeunes filles. Elle est chargée d'organiser le mariage de ces dernières).
- *Maré sounon* (chef peul).

II. les instances modernes ou administratives

- Le chef de village (le délégué)

Elu depuis juin 1989, Sourokou Mamoudou est le délégué de Ouénou et est originaire du quartier Dankourou. Ouénou et Dankourou étant les deux plus grands quartiers de Ouénou, ce sont ces quartiers qui devaient choisir chacun un candidat, et c'est parmi ces derniers qu'un seul serait choisi pour être élu par la suite délégué. Mais celui de Ouénou s'étant désisté en

faveur de celui de Dankourou, Sourokou se verra élire délégué de Ouénou. Mais avant lui, Ouénou avait eu un délégué intérimaire originaire de Dankourou, plus précisément de la maison Dori qui a été remplacé par la suite. L'actuel délégué semble être le seul qui ne soit pas de Ouénou.

- **Le chef d'arrondissement**

C'est un instituteur âgé de 42 ans, monogame et père de quatre enfants (au moment de l'enquête). A la question de savoir comment un fils de Dankourou a-t-il procédé pour se faire élire chef d'arrondissement, il répond :

« Vous savez pourquoi les gens que nous sommes venus trouver à Ouénou détestent ceux de Dankourou ? C'est tout simplement parce qu'on est uni ici. Même pour faire élire quelqu'un au trône ou par élection quand on fait un bloc pour soutenir un candidat, il n'y a rien à faire, celui-là passe. Pour les élections municipales, il y avait deux candidats à Dankourou. Les vieux de notre quartier ont appelé mon "adversaire politique" pour le convaincre de retirer sa candidature étant donné qu'il ne vivait pas dans le village. Celui-là a accepté et je m'étais retrouvé seul à Dankourou. Les gens de Ouénou avaient quatre candidats et c'est cela qui a joué en leur défaveur, puisque ici on a fait un bloc derrière le seul candidat que Dankourou avait présenté ».

A un autre de renchérir :

« Si le chef d'arrondissement de Ouénou et le chef de village (délégué) sont de Dankourou, c'est parce que c'est par vote qu'ils ont été élus et nous sommes soudés et unis à Dankourou. Même le chef traditionnel défunt de Ouénou est venu ici à Dankourou pour chercher de voix. Pour la chefferie traditionnelle, il y a un sondage qui se fait pour qu'on sache si le candidat que l'on veut choisir est aimé dans le village. C'est pour ça qu'il est venu ici à Dankourou afin qu'on puisse prouver qu'il est aimé ». (Propos de Tabé Brisso, ancien secrétaire GV de Dankourou, actuellement instituteur)

La mobilisation est ici l'arme de lutte contre l'exclusion. Les déplacés ont su choisir un candidat unique et se mobiliser tous afin que ce dernier soit élu. Dans les confrontations avec les autochtones ils surmontent leurs antagonismes internes mus par des intérêts individuels au nom de l'intérêt collectif. On voit bien comment un élément structurel, bien qu'il ne puisse pas expliquer toutes les dynamiques notées dans un environnement donné, est en mesure de jouer à la fois, en fonction de la situation, un rôle de contrainte et de ressource

pour les acteurs sociaux (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998). Si nous prenons le cas des déplacés de Dankourou, on a vu comment une même caractéristique à savoir l'unité des déplacés due au fait d'avoir une même histoire (les péripéties du regroupement), a été une ressource pour les déplacés. Cet élément structurel permet de comprendre de nos jours la dynamique qu'il y a eu dans les instances de pouvoir au sein desquelles les autochtones étaient majoritaires. On comprend pourquoi, de nos jours, les autorités locales sont majoritairement des déplacés et le fait qu'ils mènent le jeu politique.

III. les instances de décision collectives

A Ouénou, nous avons comme instances collectives le GV, le GF les groupes folkloriques, l'orchestre du village. Mais dans le cadre de ce travail, nous présenterons les instances les plus conflictuelles. Il s'agit du GV, du GF et des orchestres du village.

- Le Groupement Villageois (GV)

Connu au départ sous le nom de Groupement Villageois de Producteurs, il a été créé par le décret n° 143 / PC / MDRC – AGRO du 15- 4- 65 complété par l'ordonnance n° 59 / PR / MDRC du 20-12-66²⁶. Ce type de groupement pouvait être créé dans tous les villages dont les habitants tirent leurs principales ressources de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou des industries annexes à l'agriculture.

Le GV est une association de producteurs de coton née de diverses tractations, depuis l'époque coloniale, entre des sociétés d'intervention (d'Etat ou privées) afin d'« organiser » les paysans et structurer le paysage des interventions. Cette organisation vise à faciliter les actions de vulgarisation de paquet technologiques, de distribution et de recouvrement de crédits, de mobilisation rapide des paysans (Mongbo, 1994).

Plusieurs facteurs tels que les pressions de producteurs, d'étudiants, de groupes politiques, ajoutés au souci de réduire autant que possible les coûts de la filière béninoise du coton dans le cadre du programme d'ajustement structurel, ont conduit les bailleurs de fonds à exiger une structuration des services agricoles qui passe par le transfert de certaines

²⁶ Archives de la préfecture de Parakou

compétences, des CARDER²⁷ (qui avaient jusqu'à la fin des années 80, le monopole des actions en milieu rural béninois) aux GV et aux privés, telles que les activités de commercialisation primaire de la filière coton (Mongbo, op cit). Les activités que coordonnait le CARDER et par rapport auxquelles les futurs membres des bureaux de ces GV se verront investis du pouvoir de gestion étaient la réception et la distribution des facteurs de production (engrais, insecticides...), la gestion des marchés de coton, la gestion des recettes de coton, la gestion des ristournes et ou de la plus value.

Juste après le regroupement des villages, l'Etat a introduit la culture du coton et l'anacarde. Mais très tôt les producteurs adopteront le coton au détriment de l'anacarde. Au fil des années, la production de coton a pris de l'ampleur et cela a engendré une demande élevée de facteurs de production et conféré par la même occasion une « position stratégique et un pouvoir indéniable » (Mongbo, op cit) aux acteurs chargés de leur redistribution.

Selon mes interlocuteurs, ce serait en 1969 que les acteurs de l'administration leur auraient parlé de GV. A l'époque, seuls ceux qui savaient lire et écrire en langue locale ou en français pouvaient être élus dans le bureau. Dans la plupart des villages, les secrétaires de GV sont pour la plupart des déscolarisés (Bako-Arifari, 1998). Les premiers alphabétisés étaient les adjoints des encadreurs²⁸ et jouaient office de secrétaires dans les villages. Il est donc évident que dans un contexte où les populations n'aimaient pas envoyer leurs enfants à l'école et où le taux de déperdition scolaire observée dans les classes préparatoire est très élevé, les chances d'être éligible à une position telle que celle du secrétaire GV, sont inégales. L'accès à l'école est conditionné par l'existence d'infrastructures scolaires. Il en résulte que les déplacés avaient moins de chance d'avoir des gens éligibles aux postes tel que ceux du secrétaire GV. En d'autres termes, les autochtones de Ouénou seront en position d'éligibilité face aux déplacés qui eux venaient à peine de prendre contact avec la scolarisation ou l'alphabétisation. Mais les autochtones prirent le soin de faire représenter chaque quartier par un habitant et ceci pour éviter de nouvelles tensions.

« C'est M. Agoua qui était venu nous sensibiliser sur le GV. Nous qui savions lire et écrire avons été à une formation qui a duré sept jours à Bori. A notre arrivée, nous avons restitué la formation et nous avons constitué un bureau dont le président était Djibril Mori de Dankourou, son adjoint, Bocco, était de Ouénou, le secrétaire Sabi Gani François était de

²⁷ CARDER : Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural.

²⁸ Les encadreurs sont les agents d'encadrement du CARDER qui jouaient le rôle des agents de vulgarisation rurale.

Dasso, son adjoint (moi, Gounou Agba Doko) était de Babi (un quartier de Ouénou) et ainsi de suite. Les habitants de chaque quartier savaient ceux qui pouvaient faire le quartier dans leur quartier et les proposaient à l'assemblée. A l'époque nous avons pris un habitant de Dankourou comme président pour que ceux de Dankourou ne trouvent pas que c'est parce qu'ils sont venus nous trouver à Ouénou que nous les avons écartés ».

Les caractéristiques structurelles telles que l'appartenance à un quartier du village ou la scolarisation ou encore l'alphabétisation sont loin de pouvoir informer sur les perceptions actuelles que les gens ont des membres des GV et la dynamique dans le fonctionnement de ces associations. Mais rien qu'en passant en revue les activités dont s'occupent les membres des GV, on comprend qu'elles constituent des enjeux et on comprend aisément qu'elles leur confèrent une légitimité, un charisme et un pouvoir hégémonique dans le village. Il faut dire qu'en dehors des facteurs de production et de la répartition des recettes de coton, l'activité qui comporte beaucoup d'intérêt pour les acteurs est celle relative à la gestion des ristournes. Les ristournes constituent des fonds qui permettent au groupement de fonctionner et de faire des réalisations d'utilité communautaires dans le village. Dans le cas de Ouénou, est souvent prévu un certain montant (5%, cela dépend des priorités du GV) pour les associations telles que le Groupement Féminin, les orchestres du village afin que ces dernières puissent renouveler leurs équipements ou leurs instruments de musique. Il est aussi prévu 10% du montant total des ristournes pour le fonctionnement du GV. Le reste est affecté aux réalisations communautaires pour lesquelles le GV essaie de trouver des partenaires capables de subventionner en partie. Il faut dire que c'est à ce niveau que réside l'arbitraire dont font preuve les membres de ce groupement car, étant donné que les populations ignorent le plus souvent le montant total restant après les différentes déductions à affecter aux associations sus mentionnées, il revient toujours aux membres du groupement de dire si oui ou non l'association peut faire face à telle ou telle dépense envisagée par le village. Il est souvent rare de voir les membres du GV dire avec exactitude le montant restant de ces ristournes aux populations. Ils en font une chasse gardée, et c'est à ce niveau que se font toutes les malversations possibles, appauvrissant ainsi le village. C'est ici même que l'idée de passer d'un stade statique, de quasi soumission, presque sans initiative, de commandement à un stade dynamique basé sur des structures de participation des communautés rurales et sur le dialogue avec les producteurs ruraux sans pouvoir, (archives – Parakou) qui a sous tendu la création de ces groupements est compromise par les agissements d'acteurs imbus de pouvoir soudainement acquis. Avec le temps, ils ont donné l'impression que le GV est une structure

où l'on va pour s'enrichir. C'est ici même que se vit à une échelle beaucoup plus réduite l'idée que le pouvoir conduit à la richesse, mais pas son contraire. C'est le lieu d'expression de l'interchangeabilité entre la popularité du leader, ou sa performance (car pour convaincre son électorat, un candidat doit savoir parler et être à même de discuter avec les autorités) et la richesse. Les membres de ces associations changent le plus souvent de train de vie et leur destitution par la communauté quoique difficile entraîne une baisse considérable de leur richesse.

Cette nouvelle perception des GV générée par les comportements malsains et les malversations de leurs membres a fait de ces groupements un lieu attrayant auquel chacun aspire pour différentes raisons. Ces groupements sont devenus des lieux de rencontre et de confrontation d'acteurs sociaux différents ayant tous leurs intérêts et stratégies (Blundo, 1994). Les GV sont de plus en plus ancrés dans des dynamiques rentières et chaque acteur vient pour « ponctionner sa part » ou pour « prendre sa part de gâteau » comme on le dit souvent. Cette rente est tellement convoitée qu'on a l'impression que l'impunité n'existe pas dans les règlements. Toutes les tractations des autres acteurs extérieurs à ces GV sont perçues comme des moyens pour y accéder et ponctionner leur part. C'est alors qu'on assiste à la « mise en marche d'une machine de production d'accusations » à l'endroit de ceux qui sont à la tête de ces associations.

Le plus souvent, ces genres d'accusations, qu'elles soient fondées ou non, conduisent à la démission des responsables de ces associations. Elles sont donc parfois savamment organisée avec une stratégie à visée claire : conduire les responsables en poste à la démission. On assiste donc dans ces associations à un développement de stratégies de la part aussi bien de ceux qui sont au pouvoir dans ces associations que de ceux qui le visent. Ces associations captivent beaucoup plus l'attention des populations des villages dans lesquels elles ont été créées. Elles transforment de ce fait des "villages apparemment paisibles" en des espaces où cohabitent des acteurs avec des intérêts divergents et des objectifs variés, donc, en des espaces de conflits latents qui pourraient se manifester à tout moment. De plus en plus, le GV apparaît donc comme un espace au sein duquel les membres développent des stratégies par rapport à leurs intérêts personnels et égoïstes. Il est le lieu de production d'un « développement » qui n'est forcément pas celui que la majorité de ses membres auraient défini dans l'intimité de leurs ménages et des réalités auxquelles ils sont confrontés dans leur vie de tous les jours (Mongbo, 1994). C'est ce que percevait aussi Robertson, lorsqu'il voyait un danger à

considérer l'organisation paysanne comme une entité simple, homogène, durable et autarcique, caractérisée par une faible différenciation sociale, par une homogénéité d'objectifs et d'intérêts et par l'absence de conflit, le tout baignant dans l'atemporalité (Robertson, cité par Blundo, 1994).

Le GV apparaît aussi comme un espace où les gens sont interdépendants dans la mesure où les acteurs, qu'ils soient directement dans le groupement ou à l'extérieur, interagissent les uns sur les autres. Les stratégies et les actions des uns amènent les autres à réagir et à poser des actions. Cette interdépendance que j'ai choisi d'appeler « configuration » dès le début de mon travail s'identifie bel et bien au GV. Il convient donc de se poser la question de savoir ce qu'il en sera dans un contexte comme Ouénou, qui était déjà un espace conflictuel. Que devient le GV dans cette opposition « autochtones – déplacés » ou « autochtones – gando » ? C'est à travers le fonctionnement actuel du GV que je pourrai trouver des éléments de réponses à ces différentes interrogations.

• **Fonctionnement du GV à Ouénou**

Il convient de souligner ici qu'au lendemain de la création du GV, les populations de Ouénou avaient pris le soin de faire représenter chaque quartier par un habitant que l'on suppose être capable de bien travailler dans le groupement. Le premier critère pour accéder au pouvoir dans le GV est la capacité à gérer les différentes opérations de la filière coton, mais aussi et surtout, à en discuter avec le CARDER, dans le langage bureaucratique de celui-ci (Mongbo, op. cit.). Mais comme je l'ai mentionné plus haut, les producteurs qui ont plus de chance à accéder au GV, sont ceux – là qui ont un minimum d'instruction, du moins pour certains postes clefs comme le poste de secrétaire et de trésorier. Dans certaines localités, les populations choisissent à la tête de ces structures des illettrés qui se font aider par des « intellectuels » avec tout ce que cela comporte en terme de rétribution symbolique à l'endroit de ceux –là qui offrent volontairement leur aide aux membres du CA/ GV. Le plus souvent, de pareilles pratiques conduisent à des détournements. Parfois, seul le secrétaire est instruit et est suivi par les autres membres qui lui confèrent une très grande influence et une grande autorité au point de faire de lui le personnage omnipotent du CA/GV. Dans ces groupements le secrétaire a plus d'influence que le président qui joue parfois un rôle figuratif.

Notons qu'à Ouénou, le secrétaire du premier CA/GV de conciliation²⁹ était Sabi Gani François, originaire de Dasso un village très proche de Ouénou qui se confondait même à un quartier de Ouénou et dont les habitants se mettaient ensemble pour mener des activités aussi bien communautaires que ludiques. Il avait pour adjoint un habitant de Babi qui est un quartier de Ouénou. Cette époque était l'époque transitoire au cours de laquelle les encadreurs du CARDER étaient censés faire le transfert progressif des compétences et renforcer la capacité des membres du CA/GV. A cette époque là, les secrétaires étaient figuratifs puisque c'est le CARDER qui jouait office de secrétaire. Dans le 2^{ème} CA, le secrétaire était Gounou Koto de Ouénou et le président était Bêté Sommon de Caassérou qui est un village déplacé. Dans le troisième CA, le président était le chef de village Mama Igba de Ouénou, communément appelé délégué Igba et le secrétaire est Seydou Bagoudou de Dankourou. C'est au mandat de ce troisième GV que les populations de Dankourou ont exigé la scission du GV. Les raisons évoquées étaient :

1. La concentration de pouvoir à Ouénou au détriment des autres quartiers qui sont des villages déplacés à Ouénou lors du regroupement de 1963.
2. Les malversations autour de la gestion des ristournes, entraînant la jouissance inégale des ristournes.
3. La concentration des réalisations communautaires à Ouénou au détriment de Dankourou qui est le plus grand quartier des villages déplacés à Ouénou.
4. Le désir des habitants de Dankourou d'accéder aux postes stratégiques et de gérer réellement.
5. Le refus de la différenciation entraînée par les crises de l'après regroupement, comportant avec elles l'exclusion des déplacés des postes stratégiques.

Ce fut paradoxal pour moi d'entendre les déplacés dire qu'ils ont voulu la scission du GV pour des raisons d'exclusion de la gestion de ce GV alors que les entretiens (aussi bien avec les autochtones qu'avec les déplacés) mentionnent que tous les quartiers étaient représentés. Mais lorsque j'ai voulu en savoir plus, il est ressorti que même lorsque les déplacés sont nommés dans le CA/GV, ils ne sont pas à des postes stratégiques comme celui du secrétariat. Parfois, quand ils sont présidents, ce sont leurs adjoints qui gèrent à leur place. Voilà ce qu'en dit un déplacé, qui fut plusieurs fois membre du CA/GV :

²⁹ Je lui donne ce qualificatif parce que ce GV a connu la représentation de membres de chaque quartier.

« Même lorsqu'un déplacé est président dans le bureau, c'est là bas à Ouénou que les gens gèrent. Les adjoints des déplacés sont de Ouénou et sont plus chefs que les chefs eux-mêmes. Je vais te donner l'exemple du délégué dont les adjoints étaient de Ouénou et qui réglait les affaires à la place du délégué. Ils nous considèrent comme des villageois. Même nous qui étions dans le GV, c'est des postes figuratifs que nous avons. Ce n'est que le coton que nous pesions. On ne nous concertait même pas lorsqu'ils veulent prendre des décisions. C'est parce que nous voulions apprendre que nous nous sommes patientés pour y rester».

Un ancien secrétaire du premier CA/GV de Dankourou pense qu'il n'y avait pas d'exclusion en tant que tel parce que chaque quartier était représenté dans le bureau. Seulement les postes clefs tels que le poste de secrétariat, étaient réservés à ceux de Ouénou. En effet, c'est le secrétaire qui coordonne toutes les activités du GV. Lorsque le président n'est pas lettré, c'est lui qui signe les documents, s'occupe des affaires administratives de la coopérative. C'est lui qui participe aux réunions et vient rendre compte au village. Il gère les intrants et les finances. Tout est organisé autour du poste de secrétariat pour faire de lui le personnage incontournable, donc important du CA/GV, à telle enseigne que même les présidents pensent qu'ils ne sont pas autant importants. C'est ce qui fait que les déplacés pensent qu'ils sont exclus. Il faut cependant mentionner que dans le CA/GV qui a connu la scission, le secrétaire était un jeune de Dankourou. Mais il a été constaté que cela n'a pas suffi pour calmer les esprits au sein des déplacés et que ceux-ci avaient exigé cette scission pour des raisons bien définies. Voilà ce qu'en dit un ancien secrétaire :

« Quand on élit un nouveau CA/GV, les présidents et autres disent au secrétaire : « toi, on t'a élu, n'écoute pas ce que vont dire les populations. Nous allons « bouffer » et c'est à toi de corriger et de camoufler les choses dans les documents afin qu'on n soit pas pris ». alors le secrétaire sait qu'il y a de sous à bouffer et il se tait et suit ce que disent ceux qui sont majoritaires. Et cela, ce sont les AVA (les agents de vulgarisation agricole) qui encouragent ça parce que ce sont eux qui disent aux membres du bureau que s'ils ne s'entendent pas entre eux, ce qu'ils feront sera « dehors ». Le secrétaire qui était de Dankourou qui était dans le CA lors de la scission s'est certainement laissé convaincre par ceux de Ouénou. Les populations de Ouénou ayant constaté que ce secrétaire ne répondait pas à leurs attentes ont exigé leur départ y compris lui et ceci en exigeant une scission. »

Il semble que dans la perception des habitants des quartiers représentés par les élus ces derniers doivent défendre les quartiers qu'ils représentent en rapportant des retombées en termes d'infrastructures communautaires. Cela nous amène à dire que dans un contexte de regroupement, ou dans un contexte de tension entre quartiers, le GV est perçu par les

populations comme un espace où chaque quartier est représenté pour soustraire son sort ou sa part d'infrastructures communautaires des aléas d'un jeu concurrentiel et même conjoncturel entre quartiers représentés. On constate au niveau du fonctionnement du GV que les objectifs de sa création ont progressivement évolué et c'est cette évolution qui a fait de lui plutôt une structure de gestion de fonds que celle de relais du CARDER à travers la prise en charge de certaines activités de production. Au départ, trois objectifs étaient poursuivis dans la création de ces groupements. Un premier objectif est relatif à l'obtention de la participation populaire, à travers la pré - commercialisation des produits agricoles, qui permettra d'éliminer les intermédiaires abusifs et de faire participer directement les producteurs. Un deuxième objectif est relatif à l'allègement de l'encadrement car l'encadrement des producteurs permettrait aux agents de CARDER d'avoir des auxiliaires efficaces sur qui ils pourraient se décharger de certaines tâches et se consacrer spécifiquement à l'application correcte des techniques culturales chez la majorité des paysans. Un troisième objectif relatif à la débudgétisation, à terme, de certaines dépenses car les groupements prendraient désormais en charge l'achat de certains instruments tels que la bascule et les appareils de traitement. L'accumulation financière au niveau des groupements villageois devrait servir à long terme au pré - financement des engrais, des insecticides indispensables aux exploitations des membres. Mais cela a été contourné par la suite. On est passé de la construction de magasin d'approvisionnement en pièces de rechange des charrues et appareils de traitement, et du pré - financement des engrais et insecticides à la construction des infrastructures communautaires et aux petits crédits accordés aux producteurs. Cela a engendré toute une dynamique autour des prêts impayés.

Ce qu'il faut souligner pour le cas de Ouénou, c'est la construction du bureau de l'AVA, qui fut d'ailleurs la seule réalisation du GV avant la scission. Et c'est surtout l'emplacement de cette construction que certains déplacés ont brandi pour avancer l'idée de la scission du GV en deux. Mais il faut percevoir que derrière toutes les raisons avancées pour justifier la scission, se cache l'idée de mépris, d'exclusion dans la jouissance des ristournes, et c'est cela qui va motiver les différents acteurs à travers leurs tractations.

- **La scission du GV**

A Ouénou, les déplacés ont décidé de se retirer du GV et ont proposé comme solution la scission de ce groupement. Il est ressorti de nos entretiens avec eux, qu'ils étaient loin de

pouvoir changer la situation en leur faveur. Des propos tels que « quand quelqu'un a « plus d'yeux que toi, il te dépasse toujours et te domine » ou d'autres tels que « nous les villageois et eux les citadins, on ne peut pas s'entendre » permettent de comprendre pourquoi les déplacés en étaient arrivés à faire l'option de la scission. Les déplacés s'étant sentis « lésés ou brimés » ont choisi de quitter cette association pour créer la leur. Cette façon d'agir des déplacés semble être ce que Hirschman (1995) a appelé la défection ou l'«exit » c'est à dire la mise en retrait dans l'association. Pour Hirschman, l'espace des possibles face au mécontentement se situe à l'intérieur du triptyque défection, loyauté et prise de parole (Neveu, 1996). Cette option des déplacés vise selon eux l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils pensent que c'est la bonne option.

« Comment rester unis dans une association où vous faites le commerce et il y en a qui obtiennent de sous mais d'autres non, alors que lorsqu'il s'agit de travailler, c'est ceux-là qui n'obtiennent rien qui travaillent. C'est ceux qui ne souffrent pas qui bouffent. Que ce soit le chargement de coton, l'emballage, c'est ceux qui se donnent corps et âme qui ne gagnent rien en retour. Je me suis dit que c'est du mépris et de la moquerie, voilà pourquoi j'ai voulu qu'on se sépare d'eux. (...) Les responsables prennent juste la peine de nous informer qu'on a eu de ristourne, et nous disent le montant de cette ristourne mais on ne voit pas concrètement ce qu'ils en font. Ils réalisent de petites œuvres et le reliquat, nous ignorons par où c'est passé. Aussi pour élire les membres du bureau, quand on prend cinq (5) personnes dans leur quartier, ils prennent deux (2) chez nous, c'est aussi pour ça que j'ai voulu qu'on se sépare ». (propos de Yamoussa Mama, l'instigateur de la scission qui fut par la suite le premier président du GV de DanKourou).

Voilà ce qu'en dit un autre interlocuteur du quartier Dankourou

"En 1991, quand je suis arrivé dans ce village voir mon père qui était malade à l'époque, les producteurs (Yamoussa Mama, Karim Zimé, Adam Tabé et Takou Jean) de ce quartier sont venus me voir pour me faire part de leur volonté de scinder le GV en deux. Je leur ai demandé d'écrire une demande et je les ai aidés dans ce sens. Ensemble, nous sommes allés voir le maire. C'est si ce dernier acceptait qu'on allait avancer jusqu'au niveau du sous préfet et du RDR, mais il a refusé. (il avait refusé parce qu'il est de Ouénou) Alors, moi je leur ai demandé de recenser tous les producteurs de ce quartier. Ils étaient au nombre de 140 à l'époque. On a envoyé la demande au RDR, nous avons évoqué dans cette demande le regroupement des villages et le fait que les réalisations étaient concentrées dans l'autre quartier. La demande a été acceptée et le GV a été divisé en deux".

D'aucuns pensent que ceux de Ouénou ne veulent pas de cette scission parce que cela révélera leurs insuffisances et les gens se rendront compte de ce qu'ils exploitaient ceux de Dankourou. Mais les différentes tractations conduiront à la scission effective avec l'aide des agents du CARDER que Yamoussa et ses amis sont allés persuader plusieurs fois à N'dali.

- **Les tractations internes liées à la scission du GV**

Au lendemain de la scission, le GV de Ouénou est constitué des habitants de Ouénou, Caassérou et Sinrou. Celui de Dankourou était constitué des habitants de Dankourou, de quelques habitants de Caassérou et de Dasso. Les nouvelles configurations des GV (surtout par rapport aux adhérents de ces GV) dénotent les différentes alliances nées des tractations des acteurs de chaque quartier pour mobiliser le plus grand nombre de producteurs. En effet, le GV de Dankourou devait être constitué des producteurs des anciens villages déplacés devenus des quartiers de Ouénou. Mais certains leaders de Ouénou avaient supposé que le GV du quartier de Ouénou à lui seul ne pouvait pas être compétitif par rapport à celui du quartier Dankourou qui avait déjà Sinrou et Caassérou comme alliés. Ils ont pour cela pris la résolution de chercher des alliés à Ouénou. C'est ainsi qu'ils ont décidé de mener des négociations avec un leader du quartier Sinrou qui était supposé être avec Dankourou. Dans les négociations, il était question de proposer à ce dernier le poste de la présidence du GV de Ouénou afin que ce dernier accepte de drainer dans le GV de Ouénou, les habitants de Sinrou. C'est ainsi que les habitants de Sinrou ont adhéré au GV de Ouénou. Comme le souligne un interlocuteur de Dankourou :

« Le président APE est un grand politicien. Il savait que si on prenait le président du GV1 (GV de Ouénou) à Ouénou c'est à dire entre les habitants de Ouénou, Sinrou risquait de se replier vers le quartier Dankourou. Alors, il a proposé qu'on prenne un fils de Sinrou comme président pour les maintenir dans le GV1. Et comme il est influent, les gens ont accepté ».

Quant au quartier Dasso (qui n'est en fait qu'une concession de nos jours), il s'est réparti entre les deux GV parce que un membre de cette concession était dans le bureau de l'ancien GV et ses parents proches, ne voulant pas le lâcher seul, ont préféré continuer de rester dans le GV1. Les autres membres de cette concession qui se sont retrouvés dans le GV2 sont ceux là qui ont estimé qu'ils ne pouvaient continuer de travailler inutilement pour

enrichir d'autres. Voilà pourquoi, les membres de cette concession ne sont pas des associés d'un seul GV, bien que cette concession se trouve se trouve dans l'orchestre de Ouénou.

Que ce soit du côté de Ouénou ou de celui de Dankourou, les leaders sont passés de maison en maison pour faire une sorte de campagne de proximité afin d'avoir des adhérents. Ceux de Dankourou sont passés dans les maisons pour faire des réunions nocturnes de persuasion. Quant à ceux de Ouénou, ils sont passés dans les maisons aussi pour dénouer les alliances scellées entre les leaders de Dankourou et leurs sympathisants soupçonnés d'adhérer au GV adverse. C'est ainsi que ceux de Ouénou seraient allés à Dasso démobiliser les gens que les leaders de Dankourou avaient presque convaincu de devenir membres de leur GV. Ils auraient même pris la décision de nommer le futur secrétaire de leur GV à Dasso et un vice président à Caasséro. Mais l'idée aurait échoué après le passage des leaders de Ouénou.

« Le président Adam qui était en exercice au moment de l'éclatement du conflit est passé de maison en maison pour démobiliser les habitants de Caasséro, Sinrou et Dasso que les leaders de Dankourou avaient presque convaincu. Etant donné que c'est le GV qui aide les orchestres, et qu'après la scission, il reviendra à chaque groupement d'aider l'orchestre de son quartier, Adam a utilisé cet argument contre Dankourou pour décourager les gens. Il leur a dit que s'ils adhéraient à notre groupement, ce sera le fruit de leurs efforts qui serviront à prêter mains fortes à notre orchestre. Comme Dasso ne faisait pas partie de notre orchestre, ceux à qui on avait proposé des postes dans notre groupement et qui avaient accepté sont revenus sur leur décision ». (Un habitant de Dankourou qui a été très actif dans les tractations de la scission).

Mais il faut noter que quelques années après la scission (4 ans après selon certains interlocuteurs), des habitants de Caasséro qui avaient choisi d'adhérer au GV de Ouénou, seraient revenus pour s'adjoindre au GV de Dankourou. Selon mes interlocuteurs, ces nouveaux adhérents avaient trouvé qu'il n'y avait pas de transparence dans la gestion des membres du GV qu'ils ont quitté.

L'autre élément qui aurait guidé les adhésions des populations en dehors de la logique des « loyalistes »³⁰ serait l'emplacement des marchés de coton. Il y en a qui auraient adhéré à l'un ou à l'autre GV, tout simplement parce que leurs exploitations agricoles se trouvent à

³⁰ Pour Hirschman, les loyalistes sont ceux – là qui éprouvent un sentiment de fidélité, de devoir à l'égard de l'institution ou de l'association à laquelle ils adhèrent.

proximité des marchés de tel ou tel groupement. Les producteurs préfèrent alléger leurs peines en adhérant au groupement dont le marché est proche de leurs exploitations pour ne pas avoir à transporter leurs récoltes de coton sur de grandes distances.

Presque tous les habitants du village de Ouénou affirment que l'entente commence par régner dans le village. Selon eux, la preuve en est que les deux GV collaborent et sont désormais inscrits dans une perspective de concurrence, car aucun des deux n'entend faire piètre figure aux yeux de ses adhérents. Cela a fait que même les habitants de Ouénou qu'on accusait de malversation s'étaient ressaisis et avaient amélioré la gestion de leur GV. Mais cette amélioration fut de courte durée car le GV de Ouénou a connu, par la suite, de nouvelles crises qui vont conduire à une seconde scission. Il en résulte que le quartier Ouénou a donc, de nos jours deux groupements : le GV1 et le GV « *taki sari* » (« GV- pas d'exploitation ») Cette seconde scission concernait les marchés, mais elle devient de plus en plus effective étant donné que ces deux groupements n'ont plus la même structure d'approvisionnement d'intrants et de semences. Les adhérents de ce troisième groupement sont surtout les frustrés du GV de Ouénou. Ici deux raisons peuvent attirer d'autres adhérents : il s'agit du refus de l'exploitation et du choix de l'AGROP³¹ comme fournisseur d'intrants. Mais ces scissions des GV, à Ouénou, a visiblement abouti aussi à la scission du groupement féminin.

- Le Groupement Féminin (GF)

Le GF est une association de femmes transformatrices, productrices ou commerçantes du village. C'est une association dont l'activité se résume à la tontine afin de permettre aux associées d'avoir un fonds substantiel pouvant les aider à entre autres : payer les cautions lors pour des réalisations collectives, soutenir leurs amies en difficultés et faire face aux exigences du groupement (uniforme lors des fêtes religieuses telles que la tabaski, le ramadan...). C'est une association basée sur l'entraide, la solidarité et la réciprocité et c'est cela qui explique la majorité des activités qu'elles mènent, telles que la tontine, les cotisations d'entraide et même le champ collectif.

Dans les GF les adhérentes s'entendent pour faire un champ collectif et pour mener une activité génératrice de revenus afin de bénéficier de crédit auprès des structures de micro

³¹ AGROP est une Association des Groupements de Producteurs.

finance. Ce qui nécessite la mobilisation de chaque associée afin d'être présente lors de ces activités.

A Ouénou, on a assisté à la scission de cette association pour les raisons suivantes :

- Mauvaise gestion des fonds épargnés à la CLCAM par les responsables de l'association, qui sont du quartier de Ouénou.
- L'indifférence de la plupart des femmes de Ouénou par rapport aux activités du groupement.
- Refus des femmes de Ouénou de participer aux réunions du GF
- Malversation autour de la part de ristournes qui revient au GF

Un interlocuteur de Dankourou explique l'attitude des femmes de Ouénou en mentionnant :

« Les femmes ont trouvé que leurs maris se sont séparés et qu'elles ne pourront plus désormais continuer avec les femmes de Ouénou. Quand elles vont à des réunions, elles se mettent d'accord sur ce qu'elles feront, mais lorsque les retombées arrivent, ce sont les femmes de Ouénou qui se partagent cela entre elles. Cela se comprend. Quand quelqu'un te dépasse, tu ne peux rien faire contre ça. C'est parce que les femmes d'ici sont de Dankourou qu'on les taquine ». Propos d'un habitant de Dankourou.

La présidente de la 2^{ème} section du GF pense que :

« C'est le premier président du GV de Dankourou qui a proposé que le GF se divise dans la mesure où le GV s'est scindé. Nous n'avons pas encore de bureau, nous attendons les agents du CARDER pour qu'ils viennent scinder le GF en deux. Mais malgré cela, nous avons un bureau au niveau du GF de Dankourou ».

En conclusion, on pourrait dire que la scission semble être devenue la panacée des populations à Ouénou. Comme je l'ai mentionné dans mon cadre méthodologique, la tendance est à la scission dans les arrondissements de Tamarou, de Ouénou et de Bori et elle tend à devenir une mode. Ces arrondissements étant des espaces créés par l'Etat Dahoméen, et étant traversés par des conflits de différenciation sociale, on pourrait conclure que dans ces espaces conflictuels, la défection semble être tacitement instituée comme un modèle de règlement des crises. Et cela participe à la démultiplication des instances locales de pouvoir dans un contexte de négociation avec l'Etat. Ces négociations se font avec l'Etat, non pas seulement parce que c'est lui qui est censé trancher ces conflits, mais aussi parce qu'il a joué un rôle

déterminant dans la mise en œuvre des réformes sociales ayant conduit à l'observation du schéma actuel.

Ouénou a certes opté pour la scission, mais la question qu'il convient de se poser est de savoir ce qu'il en est des rapports actuels entre autochtones et déplacés à travers ces différentes organisations. A la question pourquoi en êtes vous arrivés à scinder votre groupement en deux, les interlocuteurs, aussi bien autochtones que déplacés, répondent par cette réponse toute faite :

« Nous ne nous sommes pas querellés. On s'est séparé parce qu'on a estimé que notre effectif a augmenté. La scission s'est effectuée sans rancune et la preuve qu'il n'existe pas de problème est que nous nous cotisons pour payer la caution du village dans le cadre des réalisations des infrastructures communautaires ».

Les deux GV en effet, se sont cotisés la caution du village pour la réalisation des infrastructures telles que la réfection de l'école maternelle, la construction des écoles de base (groupe A et B), le centre de santé, la plaque solaire, les pompes, et les puits à grand diamètre.

Le même scénario s'observe avec les femmes des deux sections de GF, lorsqu'elles sollicitent de crédit dans une structure et qu'elles doivent donner leur caution.

On constate donc qu'aussi bien au niveau des GF que des GV, la scission n'est réelle qu'en l'absence des projets de développement. Dès qu'une structure annonce son arrivée dans le village, les associations en scission simulent une cohésion ad hoc afin de capter le maximum de rentes, quitte à se partager cela après le départ des membres de ces projets. Il faut dire que certaines réalisations ont été faites aussi à Dankourou. Il s'agit de la construction d'un magasin, de l'achat d'une moto pour le secrétaire GV et de la construction d'une mosquée. On constate cependant que ces réalisations se recoupent avec celles déjà existantes à Ouénou. Certes, la gestion d'un CA/GV s'évalue par le nombre d'infrastructures réalisées durant son mandat, mais le CA/GV de Dankourou n'est pas seulement animé par la volonté de prouver qu'il travaille, mais il veut aussi doter Dankourou des mêmes infrastructures, afin de le rendre compétitif par rapport à Ouénou. Ce souci implicite que chacun des deux grands quartiers de Ouénou, ont de vouloir à tout prix doter leur quartier, d'infrastructures dont

l'autre dispose ou non, est le signe qu'il existe entre eux, un jeu concurrentiel qui ne dit pas son nom et que l'on camoufle par la simulation de l'entente.

Mais bien qu'ils simulent l'existence d'une parfaite entente, tous avouent qu'aucune fusion des organisations du village n'est plus possible. Une autorité du village affirme :

« On ne peut plus faire de coalition entre les organisations du village. Si nous faisons cela, on va se frapper encore. Les tensions ne peuvent pas finir du jour au lendemain. Si jamais on se remet ensemble, on va encore se frapper ».

Et à un autre habitant de renchérir :

« De nos jours, les tensions ne sont plus de nature à entraîner des affrontements. On se dit les choses en blaguant maintenant : « vous, vous faites trop les civilisés » et eux ils nous disent « vous, vous êtes de la brousse ». Cela se passe sans affrontement ».

Mais aucune analyse de la sociabilité dans ce village ne peut se faire en ignorant ces blagues qui apparaissent aujourd'hui comme les reliques d'un passé qui a été fortement conflictuel. Ce passé a fortement conduit à la différenciation des individus dans cet espace dont l'homogénéité apparente ne résiste pas l'analyse socio-historique.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LA THESE

Eu égard à ce qui a été dit sur les raisons qui ont sous tendu la politique de regroupement des villages et celle de la création des groupements villageois, je peux affirmer comme Blundo que les processus de changement socio - économique sont plus proches d'un modèle conflictuel que d'un modèle harmonieux (Blundo, 1994).

J'ai montré comment le regroupement des villages a entraîné des différenciations sociales dans les agglomérations d'accueil, allant jusqu'à la stigmatisation des gens qui ont noué avec les populations d'accueil des relations matrimoniales. Cette différenciation qui s'est étendu jusqu'aux organisations locales, avec tout ce que cela a engendré en termes de scission, n'est que stratégique, pour écarter et désarmer les déplacés et les empêcher de participer à la compétition locale dans ce jeu de pouvoir. Dans un contexte de regroupement, ce genre de déploiement de stratégies en vue de la protection des intérêts aussi personnels que collectifs, s'articule autour de la gestion des ressources naturelles, comme je l'ai mentionné dans ma problématique, mais aussi autour de la question de pouvoir locale (organisations locales ou chefferies traditionnelles).

A travers les différentes tractations des acteurs locaux, j'ai essayé de montrer comment les dynamiques induites des interventions sus mentionnées de l'Etat ont amené ces acteurs à instituer de nouvelles normes ou de nouvelles pratiques de contournement ou d'appropriation, aussi bien de ces dynamiques que de leurs effets. Parfois, l'Etat se met en position d'observateur et d'arbitre à la fois, lors de ces tractations et finit par inventer des lois ou des formules pouvant permettre un tant soi peu de régler la question. Et le plus souvent, ces solutions ad hoc adoptées par l'Etat sont encore sujettes à des interprétations de la part des acteurs en fonction de leurs intérêts. Si dans le cas de Ouénou, j'ai essayé de montrer que les tractations peuvent s'expliquer par le souci des acteurs de soustraire le sort de leurs quartiers ou parfois même leur propre sort des aléas d'un jeu concurrentiel, tout se passe comme si le regroupement a créé des espaces apparaissant comme une somme de villages interdépendants avec des intérêts et des objectifs divergents, sur fond de logiques différentes. Cela dénote de la différence qui existe entre les logiques des acteurs qui subissent les réformes et celles de l'Etat qui les adopte.

Les questions que j'ai tenté d'analyser dans le contexte de Ouénou se sont posées un peu partout avec plus ou moins d'acuité. Les variables qui ont été déterminantes dans l'ampleur des manifestations de la crise sont relatives au nombre de personnes déplacées vers les villages d'accueil, à la nature des relations que les différents groupes entretenaient antérieurement au déplacement, aux enjeux liés à l'intégration. Les issues de la crise de villagisation ont été différentes en fonction des lieux. Dans des cas comme Ouénou, il y a malgré tout une cohabitation qui offre des possibilités de dissimulation des identités réelles et la mise en scène d'une homogénéisation de façade. Dans d'autres cas, les enjeux sont en permanence favorables à une actualisation des clivages autochtone/allochtonne et sont au cœur de toutes les interactions sociales observées notamment dans les questions foncières, de gestion des ressources naturelles, de chefferies et autres formes de gestion du pouvoir. Le temps des regroupements, de ce fait, me semble un temps auquel il faille faire recours dans toute analyse compréhensive des dynamiques actuelles.

En quels termes se posent les questions d'intégration dans une ville comme Parakou qui est une ville cosmopolite ? Par quels mécanismes, les ressortissants des différentes localités et les autochtones négocient-ils leur intégration ? Telles sont les questions que je vais essayer d'aborder dans la perspective de ma thèse. Il s'agira d'abord d'un changement d'échelle. Mais il s'agira aussi d'un changement d'espace car Parakou, la ville dans laquelle je souhaiterais m'investir dans le cadre de la thèse, est une ville très cosmopolite avec plusieurs générations de courant d'installation. Si j'ai choisi cette ville, c'est aussi parce qu'elle apparaît comme une agglomération construite par l'Etat Dahoméen et où se pose aujourd'hui des problèmes de différenciation à travers le « culte de l'autochtonie ». Certains migrants arrivent à s'y positionner, par le scrutin, alors que celui-ci est supposé être un moyen de leur marginalisation à leur égard (Bierschenk & Olivier de Sardan, 1998), du fait de l'effectif marginal du groupe socio linguistique auquel ils appartiennent. Il serait intéressant de chercher à comprendre comment se font les alliances qui influencent la géopolitique de cette ville.

L'approche méthodologique à travers lequel, je compte aborder cette question sera toujours celle socio – anthropologique, avec la même perspective de « théorie de terrain ». Mais je compte dans ce cas, adopter aussi une approche biographique afin de pouvoir comprendre comment des couches apparemment défavorisées pourraient impulser une dynamique sociale (Cabanes, 1995). Les biographies nous permettront de comprendre, à partir des trajectoires des acteurs sociaux, comment ils arrivent à se positionner dans tel ou tel champ politique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bailly, A. S., (1997), « Terres d'exclusions : une approche conceptuelle et géographique » in Bailly, A., S., et al, (1997), Terres d'exclusions terres d'espérances, Paris, Economica, pp 9 – 15.
- Bako-Arifari, N., (1998), « La démocratie à Founougo (Borgou) : paysans et « déscolarisés » en compétition pour le pouvoir local » in Bierschenk, Th., & Olivier de Sardan, J-P., (1998), Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris, Karthala, pp. 55 – 99.
- Balandier, G., (1992), Le Pouvoir sur scène, Paris, Balland.
- Bierschenk, Th & Olivier de Sardan, J-P., (1998), Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation, Paris, Karthala.
- Blundo, G., « Le conflit dans l' « entente » » in Jacob, J.-P. & Lavigne Delville, Ph., (1994), Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques, Paris, Karthala, pp 99 - 119
- Bourdieu, P. & Sayad, A., (1964), Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, Paris, Minuit.
- Brand, D., & Durousset, M., (2002), Dictionnaire thématique histoire géographie, France, 6^{ème} édition Sirey.
- Briggs, J., (1979), “Villagisation and the 1974-6 economic crisis in Tazanian”, in The Journal of Modern African Studies, Vol. 17, N°4, pp 695-702.
- Burnham, Ph., (1975), “Regroupement and mobile societies: two Cameroon cases” in The Journal of African History, Vol. 16, N°4, 577-594.

Cabanes, R., (1995), « L'apport de l'approche biographique pour l'étude d'un milieu social dominé » in Cabanes, R. et al, (1995), Salariés et entreprises dans les pays du sud : contribution à une anthropologie politique, Paris, Karthala – Orstom, pp 303 – 334.

Chauveau, J-P., (à paraître), « L'institution du "tutorat" entre autochtones et migrants et sa dynamique. L'économie morale paysanne, l'Etat, les rapports inter ethniques et la définition des droits fonciers en pays gban (Côte d'Ivoire) »

Corcuff, Ph., (1995), Les nouvelles sociologies, Paris, Nathan.

Coulson, A., (1977), "whatever happened to Ujamaa?" in New Internationalist (wallingsford Berkshire), 48, February 1977, pp 17-19

Crozier, M. & Friedberg, E., (1977), L'acteur et le système, Paris, Seuil.

Elias, N., (1997), Logiques de l'exclusion, Paris, Fayard.

Frésia, M., (2001), « L'expérience d'un déplacement forcé : les modes de ré – appropriation de la « contrainte » dans le village des réfugiés Mauritanien de Ndioum au Sénégal », EHESS- Marseille, mémoire de DEA.

Goffman, E., (1975), Stigmate : les usages sociaux des handicaps, Paris, Minit.

Haeringer, J. Et al, (1997), « Introduction penser l'association : du projet au fonctionnement » in Laville J-L. & Sainsaulieu, R., (1997), Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social, Paris, Desclée de Brouwer.

Hirschman, A. O., (1995), Défection et prise de Parole, Paris, Fayard.

Imorou, A-B., (2001a), « Dynamiques des pouvoirs locaux liées à la gestion du marché central de Parakou » in APAD N° 19, PP. 92 - 104

Imorou, A-B., (2001b), « La santé entre les stratégies sanitaires et le vécu quotidien : cas de la zone frontalière Bénin – Niger », EHESS – Marseille, mémoire de DEA.

Thiele, G., (1986), « The Tanzanian villagisation programme : its impact on household production in Dodoma », in Canadian Journal of African Studies, Vol. 20, 2, pp 243 – 258

Mongbo, R. L., (1994), « La dynamique des organisations paysannes et la négociation quotidienne du « développement rural » à la base : une étude de cas au Bénin, in Jacob, J-P., & Lavigne Delville, Ph., (1994), Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques, Paris, Apad-Karthala-lued.

Neveu, E., (1996), Sociologie des mouvements sociaux, Paris, La Découverte.

Olivier de Sardan, J-P., (1995), Anthropologie et développement : essai en socio – anthropologie du changement social, Paris, Apad - Karthala.

ANNEXES

LES INSTRUMENTS DE PRODUCTION DE DONNEES

1. Guide d'entretien avec les déplacés

- Trajectoire de l'acteur (de son village d'origine jusqu'au regroupement) et inventaire des organisations avant et après le regroupement.
- Histoire du déplacement (le processus d'installation y compris)
- Les difficultés rencontrées par les habitants des villages déplacés (spécifiquement et transversalement).
- Les nouvelles contraintes liées à leur déplacement et à leur installation
- Les stratégies de contournement ou d'adaptation mises en œuvre
- Leurs rapports avec les autochtones.
- Leurs rapports entre « déplacés » (il y a eu 3 à 4 villages déplacés dans les grandes agglomérations, (est – ce qu'il y a eu synergie si oui jusqu'à quand, y – à – t – il eu Fractionnement de ce groupe de « déplacés » ? Si oui pourquoi et quand)
- Les stratégies individuelles/ collectives de négociation de pouvoir.
- Histoire des premières réunions ayant regroupé tous les habitants du village sans distinction, après le regroupement. (Cela permettra de comprendre leurs perceptions du regroupement, en tant que « déplacés » et celles des autochtones entant que « hôtes ». Cela permettra aussi de savoir si en ce moment il y a eu de changements dans les opinions et attitudes des deux groupes d'acteurs sociaux et les seuils de tolérance).

NB : Ce point est valable aussi bien pour les autochtones que pour les allochtones.

- Les premières divergences / altercations
- Leur nouvelle identité (perçue par eux- mêmes comme par les autochtones). Cela nous permettra de voir s'il y a eu évolution des relations et intégration réelle des nouveaux venus)
- Perception de l'étranger chez le bariba (quand dit –on que quelqu'un est étranger) Cela permettra de nous faire une idée de la façon dont les autochtones perçoivent les nouveaux venus. Nous pourrons aussi, par là, identifier quelques caractéristiques structurelles des deux groupes, afin de comprendre leurs rapports.
- Conséquences aussi bien négatives que positives du regroupement.

2. Guide d'entretien avec les autochtones

- Trajectoire de l'acteur à Ouénou avant le regroupement et inventaire des organisations à Ouénou
- Histoire du regroupement
- Les nouvelles contraintes liées à la cohabitation avec des nouveaux venus
- Les stratégies de contournement ou d'adaptation de ces contraintes mises en œuvre
- Leurs rapports avec les nouveaux venus
- Les pratiques de mise à distance des nouveaux venus par les autochtones (ce sera à déceler à partir des propos des autochtones sur leur vie quotidienne et la gestion de leurs organisations préexistantes, après le regroupement).
- Les premiers « faux- pas » s'il y en a eu des « déplacés » par rapport aux normes et pratiques du village hôte et la perception des anciens établis par rapport à cela (cela nous permettra de déceler d'autres différences structurelles au sein de ces groupes d'acteurs qui peuvent être : les normes, les pratiques, et cela pourrait permettre d'identifier les raisons de la mise à distance des nouveaux venus.
- Leurs perceptions actuelles des « déplacés »
- Leurs perceptions du concept « d'étranger » (cela nous permettra de voir ce que cela implique en termes de droits, et d'obligations pour celui que l'on considère ainsi, et pour celui qui le considère ainsi) (cela permettra de comprendre pourquoi les autochtones considèrent les organisations comme leur chasse gardée).
- Conséquences aussi bien positives que négatives du regroupement.

3. Guide d'observation

Il faut mentionner que l'observation devrait être accentuée dans cette étude afin de voir les acteurs dans leurs pratiques. Ceci pourrait me permettre de voir la matérialisation de l'exclusion si je peux m'exprimer en ces termes.

Pour éviter d'être sur le terrain sans rien voir de concret, et pour observer avec méthode, j'ai décidé un guide d'observation. Les éléments qui feront l'objet de mon guide d'observation sont des produits de ma première recherche (puisque j'ai déjà fait un premier travail de recherche).

Il s'agit de :

- La disposition spatiale actuelle des villages, devenus des quartiers de Ouénou.

- Pour pouvoir bien observer et déceler les éventuelles évolutions qu'il y a eu au niveau des interrelations entre habitants, il faut partir des entretiens dans lesquels des interlocuteurs bien informés pourraient nous informer sur l'ancienne disposition et sur les anciennes alliances entre les villages c'est à dire celles de l'après –regroupement.)

- Les réunions de village : proportion des habitants de chaque quartier ; qui sont ceux qui prennent, le plus, la parole ? Attitudes et / ou réactions des gens quand un habitant de tel ou tel quartier prend la parole... quelles sont les habitants des villages dont les décisions sont le plus souvent validées lors de ces réunions?

Il faut préciser que mes observations seront suivies d'entretiens pour bien creuser ce qui n'a pas été bien compris.

La spécificité de notre travail est que l'époque où l'exclusion des nouveaux venus était prononcée est révolue. Il me sera donc difficile de déceler les disparités, les pratiques d'exclusion « pure » par la simple observation.

De nos jours, dans les associations du village, tous les quartiers ou du moins les leaders des grands quartiers sont représentés. Il est vrai que là, je pourrai voir les quartiers qui ne sont pas représentés dans les bureaux d'associations du village (à partir de la liste des membres des bureaux des associations). Mais dans un tel contexte ayant connu de telles évolutions, je gagnerai plus à développer notre écoute afin d'avoir une idée sur les représentations que les uns se font des autres ; et vice – versa. Je gagnerai aussi à écouter les causeries informelles, à observer les gestuelles et les mimiques qui accompagnent les propos des acteurs sociaux.

4. Guide d'entretien des autres acteurs du regroupement et autres personnes

- Historique du regroupement.
- Les raisons ayant sous-tendu cette politique gouvernementale.
- Les critères que devraient remplir des villages pressentis à être regroupés ensemble.
- Les modalités du regroupement.
- Les actions de l'Etat pour favoriser le regroupement (actions avant / pendant / et après le regroupement) pour comprendre le rôle joué par l'Etat dans la création de ces nouveaux espaces et voir dans la période post regroupement, si l'Etat a réglementé de nouvelles lois pour faciliter cette nouvelle cohabitation...)
- Enumérer les diverses actions de l'Etat.
- Les conséquences aussi bien positives que négatives du regroupement dans le Bénin.

TABLE DES MATIERES

1 ^{ère} Partie :	7
CADRE GENERAL ET METHODOLOGIQUE	7
Chapitre I.....	7
CADRE GENERAL.....	7
I. Introduction générale : contexte de l'étude.....	7
II. Problématique.....	9
III. Objectif.....	11
IV. Hypothèses	12
V. Définition et clarification des concepts	13
1) Le regroupement de villages	13
2) Le déplacement forcé	13
3) L'intégration.....	14
4) La différenciation	15
5) La configuration	16
VI. Revue critique de littérature et état de la question	17
 Chapitre II	 23
CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
Démarche méthodologique envisagée.....	23
 2 ^{ème} Partie :	 27
PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE.....	27
Chapitre III	27
CADRE GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE.....	27
I. Données historiques.....	28
II. Données socio économiques et religieuses.....	29
 3 ^{ème} Partie :	 31
PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE.....	31
Chapitre IV	31
REGROUPEMENT ET DEPLACEMENT DES VILLAGES A OUENOU	31
I. Historique du regroupement et du déplacement.....	31
II. A propos de l'installation à Ouénou.....	37
1. Présentation de la nouvelle disposition des villages à Ouénou après le regroupement des villages	40
2. Comment en est – on arrivé à cette nouvelle disposition?	41
 Chapitre V :	 42
REGROUPEMENT ET DIFFERENCIATION SOCIALE A OUENOU:	42
I. Du regroupement aux premières crises de différenciation.	42
II. L'étranger : une catégorie au visage flou	46
III. Les tentatives de conciliation à Ouénou.....	50
 Chapitre VI :	 52
LES ORGANISATIONS LOCALES A OUENOU : DES ESPACES D'EXCLUSION ?	52
I. les instances traditionnelles	52
Le chef traditionnel de Ouénou.....	52

II.	les instances modernes ou administratives.....	53
-	Le chef de village (le délégué).....	53
-	Le chef d'arrondissement.....	54
III.	les instances de décision collectives.....	55
-	Le Groupement Villageois (GV).....	55
•	Fonctionnement du GV à Ouénou.....	59
•	La scission du GV.....	62
•	Les tractations internes liées à la scission du GV.....	64
-	Le Groupement Féminin (GF).....	66
CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR LA THESE.....		70
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		72
ANNEXES.....		75
LES INSTRUMENTS DE PRODUCTION DE DONNEES.....		76
1.	Guide d'entretien avec les déplacés.....	76
2.	Guide d'entretien avec les autochtones.....	77
3.	Guide d'observation.....	77
4.	Guide d'entretien des autres acteurs du regroupement et autres personnes.....	78

